



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINTH YEAR

679th MEETING: 10 SEPTEMBER 1954

ème SEANCE: 10 SEPTEMBRE 1954

NEUVIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/679)	1
Statement by the President	1
Expression of thanks to the retiring President	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 8 September 1954 from the representative of the United States of America addressed to the President of the Security Council (S/3287)	5

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/679)	1
Déclaration du Président	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 8 septembre 1954, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique (S/3287)	5

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SIX HUNDRED AND SEVENTY-NINTH MEETING

Held in New York, on Friday, 10 September 1954, at 10.30 a.m.

SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SEANCE

Tenue à New-York, le vendredi 10 septembre 1954, à 10 h. 30.

President: Mr. F. URRUTIA (Colombia).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, China, Colombia, Denmark, France, Lebanon, New Zealand, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/679)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 8 September 1954 from the representative of the United States of America addressed to the President of the Security Council.

Statement by the President

1. The PRESIDENT (*translated from French*): In the General Assembly and its Committees representatives are able to speak in any of the five official languages without lengthening of the debate, since only simultaneous interpretation is used in these United Nations organs. In the Security Council, however, the use of a language other than English or French necessitates two consecutive interpretations — into English and into French. As I, as representative of Colombia, am at the moment the only Spanish-speaking member of the Council and as, in any case, representatives will be able to listen to my remarks in the five official languages, I shall not unnecessarily lengthen the discussion and shall confine myself to using one of the two working languages.

Expression of thanks to the retiring President

2. The PRESIDENT (*translated from French*): Before we adopt the agenda I should like, on my own behalf and on behalf of all my colleagues, to thank my predecessor, Mr. Tsiang, the representative of China. We are all familiar with his wisdom, prudence and ability, qualities which he has always displayed in the United Nations and which he showed once again last month when he presided over the Security Council.

3. Mr. TSIANG (China): I am only too well aware of the fact that my services to the Council as President during the last month were of a strictly routine nature. I appreciate all the more the kind and appreciative words addressed to me by the President.

Adoption of the agenda

4. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The present meeting of the Security Council has been convened at the request of the United States of America to consider the question set forth in the letter circulated [S/3287],

Président: M. F. URRUTIA (Colombie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/679)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 8 septembre 1954, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

Déclaration du Président

1. Le PRESIDENT: Aussi bien à l'Assemblée générale que dans les commissions, le fait de parler l'une quelconque des cinq langues officielles n'implique aucune prolongation des débats puisque, dans ces organes des Nations Unies, nous n'utilisons que la traduction simultanée. Toutefois, l'emploi au Conseil de sécurité d'une langue autre que l'anglais ou le français nécessite une double traduction successive, en anglais et en français. Comme à l'heure actuelle, je suis, en tant que représentant de la Colombie, le seul membre du Conseil parlant espagnol et comme, de toute façon, mes paroles pourront être écoutées dans les cinq langues officielles, je ne prolongerai pas inutilement les discussions, et je me bornerai à employer l'une des deux langues de travail.

Remerciements au Président sortant

2. Le PRESIDENT: Avant d'adopter l'ordre du jour, je voudrais, en mon nom et au nom de tous mes collègues, remercier mon prédécesseur, M. Tsiang, représentant de la Chine, dont nous connaissons tous la sagesse, la prudence et l'habileté, qualités dont il a toujours fait preuve aux Nations Unies et qu'il a affirmées une fois de plus le mois dernier, lorsqu'il a présidé le Conseil de sécurité.

3. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je sais trop bien que les services que j'ai rendus au Conseil au cours du mois dernier en qualité de Président ont consisté strictement à expédier les affaires courantes. J'apprécie d'autant plus les aimables paroles que m'a adressées le Président.

Adoption de l'ordre du jour

4. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La présente séance du Conseil de sécurité a été convoquée à l'initiative des Etats-Unis d'Amérique pour examiner la question exposée dans la lettre qui nous a été distribuée

an alleged "attack" upon a United States navy aircraft by two MIG-type aircraft with Soviet markings.

5. The letter states that a protest on this subject has been directed to the Soviet Union Government by the United States Government and asserts that this incident is of a type which might endanger the maintenance of international peace and security and that, for this reason, the United States is bringing the matter to the attention of the Security Council.

6. The Soviet Union objects to the inclusion of this question in the Security Council's agenda, since the letter from the United States representative of 8 September 1954 gives a completely distorted account of the entire incident — which took place on 4 September in the area of Cape Ostrovnoi, to the east of the port of Nakhodka — and is obviously intended for provocative purposes.

7. It may readily be observed on careful study of the United States documents relating to this question — and I venture to state here and now that these do not hold water — that the particulars set forth in this letter and in the two notes on the subject from the United States Government bear no relation to reality.

8. Although I very naturally do not intend at this stage to deal with the question in substance, I nevertheless feel compelled, in the interests of truth and objectivity, to recall at this juncture, since it will serve as the basis of my objection to the inclusion of this question in the Security Council's agenda — the actual circumstances of this incident, which show that no attack by Soviet fighters on a United States aircraft took place. The actual facts of the matter are quite different.

9. According to the facts as carefully determined by the Soviet Government, a United States twin-engined military aircraft of the Neptune type violated the State frontier of the Soviet Union on 4 September 1954 at 7.12 p.m., Vladivostok time. On the approach of two Soviet fighter aircraft, whose intention was to inform the United States aircraft that it had penetrated Soviet territory and advise it to withdraw immediately from Soviet air space, the United States aircraft immediately opened fire on the Soviet fighters. This hostile and utterly unwarranted action by the United States aircraft which had violated the frontier of the Soviet Union compelled the Soviet aircraft to return fire, whereupon the United States aircraft was forced to make for the open sea. No report has been received by the Soviet Government about the subsequent fate of the offending aircraft, and it has no information on that subject.

10. Such was the incident as it actually occurred.

11. But how does the United States Government present the affair? It presents the incident in a completely false light; without the slightest justification it rejects the statements contained in the Soviet Government's note and unwarrantedly puts forward its own story, in an attempt to oppose to the true facts of the actual incident, its own hurriedly concocted version, which bears literally no relation to the events which really took place.

[S/3287] et qui a trait à une "attaque" qui aurait été commise contre un avion de la Marine des Etats-Unis d'Amérique par deux avions du type MIG portant des marques d'identification de l'Union soviétique.

5. Dans cette lettre il est question d'une protestation que le Gouvernement des Etats-Unis a adressée à ce sujet au Gouvernement de l'Union soviétique; il y est dit que le présent incident est de nature à menacer gravement le maintien de la paix et de la sécurité internationales; c'est pour cette raison même que les Etats-Unis proposent au Conseil de sécurité d'examiner la question.

6. L'Union soviétique s'oppose à l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité; en effet, dans sa lettre du 8 septembre 1954, le représentant des Etats-Unis présente sous un jour absolument faux cet incident survenu le 4 septembre dans la région du Cap Ostrovnoi, à l'est du port de Nakhodka: son but est manifestement la provocation.

7. Il est facile de comprendre jusqu'à quel point les faits exposés dans la lettre en question et dans les deux notes que le Gouvernement des Etats-Unis a rédigées au sujet de cette affaire sont contraires à la réalité; en effet, si l'on examine attentivement la documentation présentée par les Etats-Unis, on y relève je me permets de le faire ressortir, certaines contradictions.

8. Sans vouloir, bien entendu, aborder pour le moment le fond de la question, je juge indispensable d'exposer dès à présent, dans l'intérêt de la vérité et de l'objectivité — car cet exposé me servira de base pour m'opposer à l'inscription de la question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité — les circonstances réelles de cet incident qui prouvent qu'il n'y a pas eu d'attaque de chasseurs soviétiques contre un avion américain. En réalité, les faits sont tout différents.

9. Les faits tels qu'ils ont été notés avec précision par le Gouvernement de l'Union soviétique sont les suivants: le 4 septembre, à 19 h. 12, heure de Vladivostok, un appareil militaire bimoteur du type "Neptune", appartenant aux Etats-Unis, a violé le territoire de l'Union soviétique. Au moment où deux chasseurs de l'aviation soviétique se sont approchés de l'appareil américain pour lui indiquer qu'il se trouvait à l'intérieur des frontières de l'Union soviétique et pour l'inviter à quitter sans tarder l'espace aérien soviétique, l'avion américain a immédiatement ouvert le feu sur les chasseurs soviétiques. En raison de cet acte hostile, que rien ne justifiait, de la part de l'avion américain qui avait violé le territoire de l'Union soviétique, les avions soviétiques ont été forcés à leur tour d'ouvrir le feu, après quoi l'avion américain a dû prendre la direction de la pleine mer. La Gouvernement de l'Union soviétique n'a reçu aucun autre renseignement sur le sort de l'avion américain, et il ne possède aucune donnée à son sujet.

10. Voilà ce qui s'est passé.

11. De quelle façon le Gouvernement des Etats-Unis présente-t-il les faits? Il les présente en les déformant complètement, en rejetant sans aucun motif les affirmations qui figurent dans la note du Gouvernement de l'Union soviétique, en énonçant simplement son interprétation des événements, en s'efforçant d'opposer à la réalité une version inventée à la hâte qui, en fait, n'a rien de commun avec ce qui s'est passé.

12. In simply rejecting the facts set forth in the Soviet Government's note of 5 September 1954 concerning the gross violation of the Soviet frontier by a United States military aircraft and the completely unwarranted action of that aircraft in opening fire on the two Soviet fighters, the United States Government states that the United States military aircraft was engaged in a "peaceful" mission over the high seas and was attacked without any warning by two Soviet aircraft. To bolster this version further, the United States Government made the following statement in its note No. 203 of 6 September:

"At no time did the U.S. Navy aircraft open fire on the Soviet aircraft."

These are the exact words used in note No. 203 of 6 September 1954 from the United States Government to the Government of the Soviet Union.

13. But what are the facts?

14. I do not wish to express my views on this question at the present stage, since, as I have already said, we are at present discussing the procedural question of the inclusion of this item in the agenda; but I cannot refrain from pointing out that according to a report in *The New York Times*, it was announced in Washington as early as 7 September that this so-called patrol aircraft opened fire on the Soviet fighters—a fact admitted by the crew members of the United States aircraft who were responsible for the firing.

15. It should be sufficiently clear from the foregoing that in claiming that an attack was made by Soviet aircraft on a United States plane, the State Department is distorting the facts, for the truth of the matter is quite the contrary. Its purpose is to justify the illegal activities of the United States aircraft and to divert the blame for the incident from the guilty to the innocent.

16. But the matter does not end there. In its first note, dated 6 September, the United States Embassy stated that a United States aircraft—a Neptune bomber—had encountered the Soviet fighters over the high seas 100 miles east of Vladivostok and 44 miles off the Siberian coast. But if you look at the map you will see that a point 100 miles east of Vladivostok is not over the high seas but over the territory of the Soviet Union.

17. This fact shows that the United States authorities' attempt to place the meeting-point between the United States aircraft with the Soviet fighters outside the borders of Soviet territory is utterly unwarranted. It proves quite conclusively that the United States aircraft, that so-called patrol plane, had crossed the Soviet frontier.

18. There is no doubt that this violation of the frontiers of the Soviet Union by United States military aircraft, like others which have taken place, was carried out in execution of specific tasks set by the United States Military Command. At the same time it constitutes a gross infringement of the most elementary rules of international law, respect for which is incumbent upon all States, including the United States of America.

12. En niant purement et simplement les faits mentionnés dans la note du Gouvernement de l'Union soviétique du 5 septembre 1954, qui indique qu'un avion militaire américain a violé le territoire de l'Union soviétique et a, sans provocation, ouvert le feu sur des avions de chasse soviétiques, le Gouvernement des Etats-Unis déclare que l'avion en question accomplissait une prétendue patrouille pacifique en pleine mer et qu'il aurait été attaqué sans avertissement par deux avions soviétiques. Pour accréditer davantage cette version, le Gouvernement des Etats-Unis, dans sa note No 203 du 6 septembre, déclarait ce qui suit:

"Pendant tout ce temps, l'avion de la Marine des Etats-Unis n'a pas ouvert le feu sur l'avion soviétique."

C'est là une phrase précise, qui figure dans la note No 203 du 6 septembre 1954, communiquée au Gouvernement de l'Union soviétique par le Gouvernement des Etats-Unis.

13. Or, les choses se sont-elles bien passées ainsi?

14. Je ne voudrais pas exprimer maintenant mon opinion à ce propos, car, comme je l'ai dit, nous examinons actuellement une question de procédure, à savoir l'inscription de la question à l'ordre du jour; mais je ne saurais manquer de rappeler que, dès le 7 septembre, comme on a pu le lire dans le *New York Times*, Washington a fait savoir que cet avion, qui était censé faire une patrouille, avait tiré sur les avions de chasse soviétiques, ce que l'équipage de l'avion américain a reconnu.

15. Mon exposé indique assez clairement que le Département d'Etat déforme les événements en affirmant que les avions soviétiques ont attaqué l'avion américain, alors qu'en fait c'est exactement le contraire qui s'est produit. On agit ainsi afin de justifier l'acte illégal des aviateurs américains et de rejeter sur les innocents la responsabilité de l'incident.

16. Cependant, la question n'est pas épuisée pour autant. Dans sa première note, en date du 6 septembre, l'ambassade des Etats-Unis a déclaré que l'avion américain—un bombardier du type "Neptune"—s'était trouvé en face des avions de chasse soviétiques en pleine mer à 100 milles à l'est de Vladivostok et à 44 milles des côtes sibériennes. Mais si l'on examine la carte vous constaterez qu'il est parfaitement évident qu'un point situé à 100 milles à l'est de Vladivostok se trouve non pas en pleine mer, mais sur le territoire de l'Union soviétique.

17. Cette observation révèle l'illogisme des tentatives auxquelles les autorités américaines se livrent en vue de situer hors des frontières du territoire de l'Union soviétique le point où l'avion américain a rencontré les avions de chasse soviétiques. Elle prouve de façon suffisamment convaincante que l'avion américain en question qui, dit-on, était en patrouille, a franchi la frontière de l'Union soviétique.

18. Il n'y a pas le moindre doute qu'en l'occurrence, tout comme dans des cas analogues où le territoire de l'Union soviétique a été violé par des avions militaires américains, ces derniers ont violé la frontière en accomplissant une mission déterminée que leur avait donné le Commandement militaire américain et qu'il s'agit, en outre, d'une violation des règles élémentaires du droit international, que tous les Etats, y compris les Etats-Unis, sont tenus de respecter.

19. Acts of this kind can therefore only be construed as designed to aggravate the situation in the Far East. The submission of the present question to the Security Council undoubtedly serves that same purpose.

20. What is the explanation of the fact that the United States authorities have selected this particular case for submission to the Security Council, when they have omitted to refer to the Council a whole series of similar cases in which they have committed violations and regard to such violations? Obviously, because the time seems ripe once again to alarm the public, to aggravate the international situation and to increase international tension of which some relaxation appeared to be in sight, a relaxation which seemed likely to hold out for all of us opportunities of concerted and amicable action on a variety of questions.

21. In the light of these incontrovertible facts, it is obvious that the United States proposal for the consideration of this matter by the Security Council is entirely without foundation. Accordingly, the Soviet Union urges that this question should not be placed on the agenda of the Security Council; for an unfounded proposal of the kind set forth in the letter of the United States representative to the United Nations is made for purposes poles apart from aims and aspirations of a genuinely peace-loving nature. The fact is that consideration by the Security Council of a question of this kind could lead only to results which would run counter to the aim of relaxing international tension and would serve only to aggravate further the international situation in the Far East.

22. Hence, I repeat, the Soviet Union considers that it would be wrong to place this question on the Security Council's agenda.

23. Mr. LODGE (United States of America): The United States of America has already made a *prima facie* case for the adoption of the agenda in its letter of 8 September 1954 addressed to the President of the Security Council [S/3287]. I do not, therefore, intend to make the United States presentation until the agenda has been adopted; I shall ask to speak after that.

24. The PRESIDENT (*translated from French*): Approval of the agenda does not imply acceptance of the arguments put forward by either party. Indeed, if we are to examine those arguments and learn the facts of the case, we must first adopt the agenda. The representative of the Soviet Union and of the United States will then be able to explain to us in detail the circumstances of the incident referred to the Security Council.

25. I accordingly put to the vote the provisional agenda.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Brazil, China, Colombia, Denmark, France, Lebanon, New Zealand, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

The agenda was adopted by 10 votes to 1.

19. De ce fait, la seule interprétation qu'on puisse donner à de tels actes, c'est qu'ils tendent à provoquer une aggravation de la tension en Extrême-Orient. Il n'y a aucun doute qu'en portant cette question devant le Conseil de sécurité on visait cet objectif même.

20. Comment peut-on expliquer que les autorités américaines ont saisi le Conseil de sécurité précisément de cette affaire, alors qu'elles s'étaient abstenues de le faire dans un grand nombre de cas où les Etats-Unis ont eux-mêmes violé des frontières ou nous ont accusés d'une telle violation? Il semble que la présente situation se prête particulièrement bien à une agitation de l'opinion publique en vue d'aggraver encore la tension internationale alors que nous croyions déceler une détente dans la situation mondiale, que nous croyions tous entrevoir la possibilité d'entreprendre une action coordonnée et amicale à propos de diverses questions.

21. Les faits que je viens de citer prouvent incontestablement que la proposition des Etats-Unis tendant à faire examiner la présente question par le Conseil de sécurité est dénuée de tout fondement. C'est pourquoi l'Union soviétique insiste pour que cette question ne soit pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. En effet, ainsi qu'il ressort de la lettre du représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, cette proposition, absolument infondée, vise des buts qui n'ont rien de commun avec l'amour de la paix ni avec des aspirations pacifiques. Il faut considérer que l'examen de cette question au Conseil de sécurité ne pourrait produire que des résultats diamétralement opposés au désir d'amener une détente internationale, et qu'il en résulterait, au contraire, une nouvelle aggravation de la situation internationale en Extrême-Orient.

22. Je tiens donc à déclarer une fois de plus que, de l'avis de l'Union soviétique, il n'y a pas lieu d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

23. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Les Etats-Unis, dans la lettre qu'ils ont adressée le 8 septembre 1954 au Président du Conseil de sécurité [S/3287], ont déjà donné un premier aperçu des raisons qui justifient l'adoption de l'ordre du jour. Par conséquent, je ne me propose pas d'exposer le point de vue des Etats-Unis avant l'adoption de l'ordre du jour; je demanderai la parole lorsqu'il aura été adopté.

24. The PRESIDENT: Le fait d'approuver l'ordre du jour n'implique pas acceptation des arguments présentés par l'une des parties. Pour étudier les arguments et pouvoirs nous faire une idée des faits, il nous faut précisément avoir approuvé l'ordre du jour. A ce moment, les représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis pourront nous expliquer en détail les circonstances de l'incident soumis à l'examen du Conseil de sécurité.

25. Je mets donc aux voix l'ordre du jour provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 10 voix contre une, l'ordre du jour est adopté.

Letter dated 8 September 1954 from the representative of the United States of America addressed to the President of the Security Council (S/3287)

26. Mr. LODGE (United States of America): I have been instructed by the United States Government to bring to the attention of the Security Council a problem which has caused the United States of America the greatest concern and which, if allowed to go unchallenged, might endanger international peace and security.

27. Contrary to what the Soviet Union representative has just told you, here are the facts. On 4 September 1954, at about 6.18 p.m. local time, a United States Navy aircraft type P2V was attacked without warning and destroyed by two Soviet aircraft of the MIG type. Early information as to the exact location of the attack which was communicated to the Soviet Government by the United States Government in its note of 5 September was in error. This error was corrected upon receipt of later and more complete information. This new information showed that the attack took place over the high seas at a point 42 degrees 15 minutes north latitude and 134 degrees 24 minutes east longitude—and you can look it up on your map. The point to be emphasized is that at no time did the American aircraft come closer than within 43 miles of the Siberian coast. This point was never in dispute in any of the reports or the communications of the United States Government. There can be no doubt about the position at which this attack took place.

28. A second point to be stressed is the peaceful nature of the mission of the aircraft. This aircraft took off from Atsugi Airfield near Tokyo, Japan, on a routine daylight flight over the Sea of Japan at 1.54 p.m. local time on 4 September. This flight is made daily for weather reports and anti-submarine surveillance by aircraft of the United States Navy. Such operations, involving the defence of Japan, are conducted pursuant to the security treaty with that country dated 28 April 1952. These flights provide necessary data for weather forecasting in the Far East and are concerned with the movements of surface ships, submarines and aircraft into the western approaches of Japan.

29. The circumstances of the attack by the Soviet aircraft give good indication of the real nature of the attack. The first indication which the crew of the United States aircraft received that an attack was in progress was the sighting of a plane diving out of the sun at the United States aircraft. The first MIG scored no hits. The second MIG likewise dived out of the sun at the United States aircraft. It scored approximately five hits in the left wing, as a result of which gasoline began to leak from the United States aircraft. The first MIG then made a third run but scored no hits. At that time the MIG's departed in the direction of the Siberian coast. After their departure the United States aircraft began to lose altitude rapidly. It caught fire and fell into the sea. One of the officers of the aircraft was trapped in the sinking fuselage and now can only be presumed to have lost his life.

30. The first reports of this attack indicated that the United States aircraft had at no time fired at the

Lettre, en date du 8 septembre 1954, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique (S/3287)

26. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je suis chargé par le Gouvernement des Etats-Unis d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur un problème qui a causé les plus graves préoccupations aux Etats-Unis et qui pourrait, s'il était négligé, menacer la paix et la sécurité internationales.

27. Contrairement à ce que le représentant de l'Union soviétique vient de vous exposer, les choses se sont passées de la façon suivante: Le 4 septembre 1954, à 18 h. 18 (heure locale), un avion de la Marine des Etats-Unis, du type P2V, a été attaqué sans avertissement et abattu par deux appareils soviétiques du type MIG. Les premiers renseignements que la note adressée le 5 septembre par le Gouvernement des Etats-Unis au Gouvernement de l'Union soviétique mentionnait au sujet du lieu exact de l'attaque étaient erronés. L'erreur a été corrigée dès que des renseignements plus complets furent parvenus. Ces nouveaux renseignements montraient que l'attaque avait eu lieu au-dessus de la haute mer en un point situé à 42 degrés 15 minutes de latitude nord et 134 degrés 24 minutes de longitude est. Ce qu'il convient de souligner — et l'on peut s'en rendre compte en consultant la carte — c'est qu'à aucun moment l'appareil américain ne s'est approché à moins de 43 milles de la côte de Sibérie. Tous les rapports et communications du Gouvernement des Etats-Unis sont catégoriques sur ce point. Le lieu où cette attaque s'est produite ne fait aucun doute.

28. Le second point qu'il convient de souligner est le caractère pacifique de la mission de l'appareil. Celui-ci s'est envolé, le 4 septembre à 13 h. 54, heure locale, de l'aérodrome d'Atsugi, près de Tokyo (Japon), pour accomplir un vol diurne régulier au-dessus de la mer du Japon. Chaque jour, un avion de la Marine des Etats-Unis effectue ce vol de reconnaissance météorologique et de surveillance anti-sous-marine. Ces opérations, qui intéressent la défense du Japon, sont effectuées en exécution du traité de sécurité conclu avec ce pays le 28 avril 1952. Ces vols permettent d'obtenir les renseignements nécessaires aux prévisions météorologiques pour l'Extrême-Orient et de reconnaître les mouvements des navires de surface, des sous-marins et des avions aux abords occidentaux du Japon.

29. Les circonstances dans lesquelles s'est produite l'attaque des appareils soviétiques montrent bien la véritable nature de cette attaque. L'équipage de l'appareil des Etats-Unis a compris pour la première fois qu'il était attaqué lorsqu'il a vu un avion surgir du soleil et se diriger vers lui. Les coups tirés par le premier MIG n'ont pas atteint leur but. Le deuxième MIG, comme le premier, a surgi du soleil et s'est dirigé vers l'avion américain. Cinq de ses projectiles environ ont atteint l'aile gauche de l'appareil américain, qui s'est mis à perdre de l'essence. Le premier MIG s'est alors livré à une troisième attaque, mais sans que ses projectiles atteignent leur but. Les MIG se sont alors éloignés en direction de la côte de Sibérie. Après leur départ, l'avion américain s'est rapidement mis à perdre de l'altitude. Il a pris feu et est tombé en mer. Un des officiers de l'équipage est resté pris dans le fuselage de l'appareil qui sombrait, et l'on a toutes raisons de penser, maintenant, qu'il a perdu la vie.

30. Les premiers rapports concernant cette attaque indiquaient qu'à aucun moment l'appareil américain

attacker. Subsequent information, however, showed this statement to be in error. The United States aircraft, however, did not fire upon the Soviet aircraft until the second attack was made on it. The Soviet contention, which the Security Council has heard this morning, that we opened fire is one which no one familiar with aviation will accept. I am not an aviator myself, but competent aviators have told me that any aviator would know that it was suicide for a Neptune to open fire on two modern jet planes. It would only be done as a desperate last resort. So our aircraft did not open fire upon the Soviet aircraft until the second attack had been made upon it. On the third attack the United States aircraft did not return the fire. This point deserves special attention. It cannot be disproved and it cannot be hidden by propaganda.

31. The central point is that this attack in the international air space over the high seas took place without warning; no attempt was made by the attacking Soviet aircraft to determine the mission or the identification of the United States aircraft before firing. No challenging signals were made visually or by radio.

32. The United States Government considers this unprovoked attack in the air space over the high seas to be a clear violation of the obligations undertaken by the Soviet Union when it adhered to the Charter of the United Nations. In its adherence to that Charter, the Soviet Union promised not to resort to the use of force in any manner incompatible with the purposes of the United Nations. We all know and understand this cardinal principle of the United Nations Charter and yet today the United States has the duty of calling your attention to this violation, which has led not only to the destruction of American lives and property, but has also created more tension in a world which wants peace, in a world trying to check the very forces of aggression that threaten to destroy us all. The seriousness of this incident is clear.

33. The gravity of the situation caused by this attack is compounded by the fact that this is not the first time such attacks have been made by Soviet aircraft. A whole series of incidents can be recounted wherein lives and property have been lost as a result of such wanton attacks by Soviet aircraft. Let me recount some of these incidents:

On 8 April 1950, an unarmed United States aircraft was shot down by Soviet aircraft in the Baltic Sea. In this attack the lives of ten Americans were lost.

On 6 November 1951, an American weather aircraft was shot down by Soviet aircraft in the Sea of Japan with a loss of ten lives.

On 19 November 1951, a Soviet fighter forced an unarmed United States plane down on to a Hungarian airfield. The four-man crew of this aircraft was held for ransom.

On 7 October 1952, a United States B-29 was shot down near Hokkaido, the northernmost island of Japan. Eight lives were lost.

On 15 March 1953, an American aircraft was attacked without warning while en route from Alaska to Japan,

n'avait tiré sur l'assaillant. Les informations ultérieures ont cependant montré que cette affirmation était erronée. Toutefois, l'avion américain n'a pas fait feu sur l'appareil soviétique avant d'être attaqué pour la deuxième fois. Nul, s'il connaît un peu les choses de l'aviation, n'acceptera la thèse de l'URSS que le Conseil de sécurité a entendue ce matin et selon laquelle nous avons ouvert le feu. Je ne suis pas aviateur moi-même, mais des aviateurs compétents m'ont dit que n'importe quel aviateur sait que ce serait se suicider, pour un "Neptune", que d'ouvrir le feu sur deux avions à réaction modernes. Il ne le fera qu'en riposte et à la dernière extrémité. Ainsi notre appareil n'a pas fait feu sur l'appareil soviétique avant d'être l'objet de la deuxième attaque. A la troisième attaque, l'appareil des Etats-Unis n'a pas riposté. Ce point mérite d'être particulièrement retenu. Il est impossible de le réfuter, et aucune propagande ne pourra le dissimuler.

31. Le fait capital est que cette attaque perpétrée dans l'espace aérien international situé au-dessus de la pleine mer a eu lieu sans avertissement; l'appareil soviétique assaillant n'a rien tenté pour déterminer la mission de l'appareil américain ou pour l'identifier avant d'ouvrir le feu. Il n'a lancé aucun avertissement, ni par signaux optiques ni par signaux radiophoniques.

32. Le Gouvernement des Etats-Unis estime que cette attaque non provoquée, dans l'espace aérien, au-dessus de la pleine mer, est une violation flagrante des obligations que l'Union soviétique a contractées lorsqu'elle a souscrit à la Charte des Nations Unies. En souscrivant à la Charte, l'Union soviétique a promis de ne pas recourir à l'emploi de la force d'une façon qui soit incompatible avec les buts des Nations Unies. Nous connaissons tous ce principe essentiel de la Charte des Nations Unies et nous le comprenons tous, et cependant le Gouvernement des Etats-Unis a aujourd'hui le devoir d'appeler votre attention sur cette violation qui non seulement a entraîné pour son pays la perte de vies humaines et de biens mais qui a aussi augmenté la tension qui règne dans un monde qui désire la paix, dans un monde qui essaye de contenir les forces mêmes d'agression qui menacent de nous détruire tous. La gravité de cet incident est manifeste.

33. La situation créée par cette attaque est d'autant plus grave que ce n'est pas la première fois que l'aviation soviétique se livre à des attaques de ce genre. On peut rappeler toute une série d'incidents lors desquels des attaques non motivées de ce genre par l'aviation soviétique ont entraîné la perte de vies humaines et de biens. Permettez-moi de vous rappeler quelques-uns de ces incidents:

Le 8 avril 1950, un avion américain non armé a été abattu par l'aviation soviétique dans la mer Baltique. Dans cette attaque, dix Américains ont péri.

Le 6 novembre 1951, un appareil américain des services météorologiques a été abattu par l'aviation soviétique au-dessus de la mer du Japon. Dix personnes ont péri.

Le 19 novembre 1951, un chasseur soviétique a forcé un appareil américain non armé à atterrir sur un aéroport hongrois. Les quatre membres de l'équipage ont été retenus et libérés contre rançon.

Le 7 octobre 1952, un appareil américain B-29 a été abattu à proximité d'Hokkaido, l'île la plus septentrionale de l'archipel japonais. Huit personnes ont péri.

Le 15 mars 1953, un appareil américain a été attaqué sans avertissement alors qu'il se dirigeait de l'Alaska

with no loss of life; the attacking Soviet planes were beaten off.

On 29 July 1953, a United States B-50, on a peaceful mission over the Sea of Japan, was shot down without warning; 16 members of that crew are still missing. The co-pilot was rescued and told the details of the ruthless attack by the Soviet aircraft.

These details are not presented merely to emphasize the needless and tragic loss of American lives or of United States property which resulted from these attacks; what is of the greatest importance is the pattern of unprovoked attacks. These Soviet actions show a continuing disregard for the generally accepted standards of international conduct. This is very disturbing to the United States Government and to the American people.

34. Let me say here that the United States is not the only nation to be victimized by such hostile action. In recent times Soviet aircraft have attacked aircraft of Sweden, the United Kingdom, France and Belgium. These cases add emphasis to the evidence already presented. A common danger faces all of us if these attacks by Soviet aircraft are to be allowed to go unchallenged.

35. The United States Government has not remained inactive in the face of the threat presented to its own security and to the peace of the world through continuation of this long series of attacks on peaceful aircraft by the Soviet Union. But the United States of America, in meeting this situation, has been faithful to the principles of the Charter, which requires all Members to seek a peaceful settlement of controversies. This principle is consistent with the deep-seated convictions of the United States that international differences, including differences that involve our own national interests, must be disposed of through procedures of pacific settlement for the sake of peace and justice.

36. The United States has consistently followed the procedures set forth so wisely by the founders of this Organization for the solution of disputes. In each case of an unprovoked attack by Soviet aircraft the United States has sought to bring about a peaceful settlement through diplomatic negotiation. In each case an energetic protest has been made to the Soviet Government. In each case assurances have been sought that there would be no repetition of these aggressive acts. In each case, therefore, the United States Government has put the highest value on the need to preserve the peace.

37. On the other side, in each case, the course of the Soviet Union has been to use highly inaccurate versions of the incidents and to refuse co-operation in any efforts for settlement.

38. The United States Government will not be goaded into a disregard for its obligations. In conformity with the wise provisions of Chapter VI of the Charter of the United Nations, it has sought peaceful remedies for the wrongs done to it by the Soviet Union. We have long felt that the correct forum for the solution of such problems is the International Court of Justice, where such cases can be considered on their merits. The

vers le Japon. Aucune personne n'a péri; les avions soviétiques agresseurs ont été repoussés.

Le 29 juillet 1953, un appareil américain B-50 accomplissant une mission pacifique au-dessus de la mer du Japon a été abattu sans avertissement; seize membres de l'équipage sont encore portés disparus. Le deuxième pilote a été sauvé et a donné les détails de l'attaque impitoyable dont il a été victime de la part de l'appareil soviétique.

Nous n'avons pas exposé ces faits simplement pour souligner la perte inutile et tragique en vies humaines et en biens matériels que les Etats-Unis ont subie par suite de ces attaques. Le fait qui importe le plus, c'est que toutes ces attaques ne répondaient à aucune provocation. Ces attaques montrent que l'Union soviétique refuse constamment d'observer les normes de conduite internationale généralement acceptées. Cette attitude ne manque pas d'inquiéter considérablement le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis.

34. Permettez-moi d'ajouter ici que les Etats-Unis ne sont pas la seule nation qui ait été victime de cette attitude hostile. Il y a peu de temps, l'aviation soviétique a attaqué des appareils suédois, britanniques, français et belges. Ces faits soulignent davantage encore ceux que j'ai déjà exposés. Un danger commun nous menace tous si nous permettons à l'aviation soviétique de poursuivre impunément ses attaques.

35. Le Gouvernement des Etats-Unis n'est pas resté inactif en face de la menace que la continuation de cette longue série d'attaques perpétrées par l'Union soviétique contre des appareils pacifiques constitue pour sa propre sécurité et pour la paix du monde. Mais, en face de cette situation, les Etats-Unis restent fidèles aux principes de la Charte qui exigent que tous les Etats Membres recherchent une solution pacifique des différends. Ce principe est conforme à la conviction profonde des Etats-Unis que les différends internationaux, y compris ceux où nos intérêts nationaux sont en jeu, doivent être réglés par des moyens pacifiques dans l'intérêt de la paix et de la justice.

36. Les Etats-Unis ont constamment appliqué les procédures si judicieuses que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont prévues pour la solution des différends. Chaque fois que l'aviation soviétique a attaqué sans provocation un appareil américain, les Etats-Unis ont cherché à obtenir un règlement pacifique du différend par la voie diplomatique. Dans chaque cas, une protestation énergique a été envoyée au Gouvernement de l'Union soviétique. Dans chaque cas, les Etats-Unis ont cherché à obtenir l'assurance que ces actes d'agression ne se renouvelleraient pas. Dans chaque cas, par conséquent, le Gouvernement des Etats-Unis a attaché le plus haut prix à la nécessité de préserver la paix.

37. En revanche, dans chaque cas, l'Union soviétique s'est abritée derrière des versions extrêmement inexactes des incidents et s'est entièrement refusée à coopérer aux efforts entrepris pour régler le différend.

38. Le Gouvernement des Etats-Unis ne se laissera pas amener à faire fi de ses obligations. Conformément aux dispositions judicieuses du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, il s'est efforcé d'obtenir par des moyens pacifiques la réparation des torts qui lui ont été causés par l'Union soviétique. Nous estimons depuis longtemps que l'organe le plus propre à résoudre des problèmes de ce genre est la Cour internationale de

United States Government realizes that the judicial process followed by the Court offers the best means of resolving cases of this type.

39. In pressing our diplomatic claims arising out of these aircraft incidents, we have had in mind ultimate recourse to the International Court for a just settlement. But only four months ago the United States Government proposed to the Soviet Government that the issues involved in the case of the United States aircraft forced down in Hungary should be submitted to the International Court of Justice for adjudication. The request was categorically refused by the Soviet Government.

40. In the light, therefore, of the failure of the Soviet Government to respond to this reasonable proposal, we believe that the recent attack on a United States aircraft in the Far East makes it essential to lay this problem before the Security Council, which we are now doing.

41. We have not proposed an unreasonable course in these cases of Soviet attacks on our aircraft. What we have asked, and continue to ask, is that the Soviet Government should negotiate in good faith on a bilateral basis for a settlement of the claims presented. We have asked further that, if a settlement cannot be reached, the Soviet Government should consent to impartial adjudication of the issues by the International Court of Justice. This is exactly what the United States itself is prepared to do in the case of similar claims which the Soviet Union might present. This we are prepared to do even though we may consider the claims put forward to be completely without foundation. For example, the Soviet Government has pressed claims with regard to the loss of a Soviet transport in Korea during the recent hostilities there. Although Soviet claims in this matter have been refuted by a careful investigation of the facts, we are likewise prepared to see this issue subjected to international adjudication.

42. In conclusion, the United States Government will not falter in its search for peaceful means of solving such problems as the one presented here today to this Council. The United States of America will continue to consult with all peace-loving members of the family of nations in seeking methods for the preservation of peace. The United States Government attaches great importance to the role of this body in the solution of disputes which might lead to the further disruption of international peace and security.

43. The United States considers that discussion of this issue in this organ of the United Nations should lead to a speedier and more equitable solution of the case at hand. It should be a powerful factor in focusing world opinion on the problem. The United States is confident that the discussion here may contribute materially to prevent repetition of these incidents.

44. These are the purposes of this appeal by the United States to the Security Council.

Justice, qui peut examiner chaque cas au fond. Le Gouvernement des Etats-Unis considère que la procédure juridique suivie par la Cour est celle qui permet le mieux de régler des différends de ce genre.

39. En présentant nos plaintes touchant ces incidents aériens, nous avions envisagé la possibilité de nous adresser en dernier ressort à la Cour internationale de Justice pour obtenir un règlement équitable. Mais le Gouvernement des Etats-Unis a proposé au Gouvernement de l'Union soviétique, il n'y a pas plus de quatre mois, d'accepter que les problèmes soulevés par l'affaire dans laquelle un avion américain avait été contraint par la force d'atterrir en Hongrie soient soumis à la Cour internationale de Justice pour règlement. Le Gouvernement de l'Union soviétique a catégoriquement rejeté cette demande.

40. Par conséquent, étant donné que le Gouvernement de l'Union soviétique a refusé d'accepter cette proposition raisonnable, nous pensons qu'à la suite de l'attaque dont un avion américain a été récemment l'objet en Extrême-Orient il importe au plus haut point de soumettre ce problème au Conseil de sécurité; c'est ce que nous faisons actuellement.

41. Pour régler les affaires soulevées par ces attaques soviétiques contre nos avions, nous n'avons pas suggéré de solution déraisonnable. Ce que nous avons demandé et ce que nous continuons à demander, c'est que le Gouvernement de l'Union soviétique procède, de bonne foi, à des négociations bilatérales afin de régler les demandes de réparations. Nous avons aussi demandé que, s'il n'était pas possible d'aboutir à un règlement, le Gouvernement de l'Union soviétique accepte que la Cour internationale de Justice tranche impartialement les problèmes. C'était exactement ce que les Etats-Unis eux-mêmes étaient disposés à faire si l'Union soviétique présentait des plaintes analogues. Nous serions disposés à le faire même si nous considérions que ces demandes étaient dénuées de tout fondement. Par exemple, le Gouvernement de l'Union soviétique a présenté des demandes de réparations concernant la perte d'un bâtiment de transport soviétique en Corée au cours des récentes hostilités. Bien qu'une enquête approfondie ait prouvé que la plainte de l'Union soviétique n'était pas fondée, nous sommes aussi disposés à soumettre cette question à une instance internationale.

42. En conclusion, le Gouvernement des Etats-Unis continuera de s'employer constamment à régler par des moyens pacifiques les problèmes du genre de celui dont le Conseil est aujourd'hui saisi. Les Etats-Unis continueront à consulter toutes les nations éprises de paix pour rechercher les méthodes permettant d'assurer le maintien de la paix. Le Gouvernement des Etats-Unis attache une grande importance au rôle du Conseil de sécurité dans la solution de ces différends qui risqueraient de venir encore troubler la paix et la sécurité internationales.

43. Les Etats-Unis estiment qu'une étude de la question par cet organe de l'Organisation des Nations Unies devrait permettre une solution plus rapide et plus équitable. Il y a là un important moyen d'attirer l'attention de l'opinion publique mondiale sur ce problème. Les Etats-Unis ont la certitude que le débat du Conseil peut grandement aider à ce que ces incidents ne se reproduisent pas.

44. Telles sont les raisons pour lesquelles les Etats-Unis s'adressent au Conseil de sécurité.

45. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Since the objections I raised against the inclusion of this item in the Security Council's agenda have not been heeded and the Security Council has decided by a majority of votes to place it on the agenda, I must now deal with the actual substance of the question.

46. I am very grateful to Mr. Lodge for the explanations he has given for they greatly lighten the task of the Security Council, in the examination of this question. However, they by no means help the case submitted by Mr. Lodge as representative of the United States of America.

47. What did Mr. Lodge say? In the first place he stressed that there had been earlier clashes of this kind between Soviet and United States aircraft. He gave a number of examples, and recalled a series of similar incidents. Unfortunately, however, he did not mention all the necessary facts; for if we are to go into the past, then of course we must do so not by making an artificial selection of a few of the facts; but by surveying all the facts that will serve to provide a true and objective picture of the case under review. I have no doubt that that is what Mr. Lodge tried to do but he did not succeed. He did not succeed because he put the wrong light on the facts he took up, in an attempt to reduce the whole question to one of alleged Soviet responsibility for all these past incidents.

48. The reasoning is rather strange: since there has been not merely one of these incidents—the recent affair at Cape Ostrovnoi—but several, then the Soviet Union must be to blame. If there have been five or six such incidents, then the Soviet Union is to blame. But what sort of incidents have there been? I maintain that these incidents have been cases of various kinds of violation of Soviet territory by United States aircraft. And if we follow Mr. Lodge's reasoning, that in fact strengthens our case: if there have been several such incidents in the past, then the United States of America is to blame. That is logical. Nevertheless I shall reject this mode of reasoning, and shall try to make a logical case of another kind.

49. First of all we must marshal our facts properly. Mr. Lodge mentioned a first occurrence which took place on 8 April 1950. Please believe that it has been no wish of mine to rake up the past and go back to 1950, 1951, 1952 or even 1953. Moreover, you will recall that when I objected, in my first statement, to the inclusion of this question in the agenda I did not even allude to these occurrences. I refrained from going into them and, *a fortiori*, from drawing any conclusions in the nature of charges or an indictment. Mr. Lodge did that. That was the position he took. But if the Security Council's attention is drawn to these past events, it must be done not by way of an indictment but above all to bring out the truth, to bring to light, objectively and factually, what really took place in every instance which we are now being asked to recall.

50. Mr. Lodge would like us to recall these facts. Very well, I am ready to do so.

45. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Etant donné qu'il n'a pas été tenu compte des objections que j'ai fait valoir contre l'inscription de la question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et que le Conseil a décidé à la majorité des voix d'inscrire cette question à son ordre du jour, je me vois maintenant amené à aborder le fond du problème.

46. Je remercie M. Lodge des éclaircissements qu'il a bien voulu nous donner. En effet, lors de l'examen de la question, ces éclaircissements faciliteront grandement ma tâche et notre tâche à tous. Cependant, ils ne sont nullement de nature à servir les arguments que M. Lodge a invoqués en sa qualité de représentant des Etats-Unis d'Amérique.

47. Qu'a donc dit M. Lodge? Il a tout d'abord insisté sur le fait que des incidents de cette nature entre avions soviétiques et américains se sont déjà produits dans le passé. Il a cité un certain nombre d'exemples. Il a rappelé une série d'incidents de ce genre. Cependant, il n'a pas fait mention de tous les faits qu'il convenait de rappeler. En effet, si l'on veut remonter dans le passé, il faut, non pas traiter la question en choisissant arbitrairement certains faits, mais examiner l'ensemble des faits qui permettraient de faire un exposé honnête et objectif du problème qui nous occupe. Je ne doute pas que M. Lodge, lui aussi, ne se le soit proposé; il n'y a cependant pas réussi, et ce, pour la simple raison qu'il a exposé certains faits en les interprétant de manière à attribuer, une fois de plus, à l'Union soviétique la responsabilité de tous les incidents qui se sont produits dans le passé.

48. C'est une logique quelque peu étrange: s'il y a eu, non pas un seul fait du genre de celui qui vient de se produire au cap Ostrovnoi, mais plusieurs faits de ce genre, il s'ensuit que l'Union soviétique est coupable. Ainsi, puisque cinq ou six faits de ce genre ont eu lieu, l'Union soviétique est coupable. Mais quels sont les "faits de ce genre"? Je dis "de ce genre", c'est-à-dire du genre des diverses violations du territoire de l'Union soviétique qu'ont effectuées les avions américains. Et, si l'on adopte la logique de M. Lodge, on constate qu'elle vient précisément à l'appui de nos arguments. S'il s'est déjà produit plusieurs faits de ce genre, les Etats-Unis sont coupables. Voilà la logique. Néanmoins, c'est une logique que je n'accepte pas, et je vais m'efforcer de me servir d'arguments logiques dans un autre sens.

49. Avant tout, il faut analyser les événements en question. M. Lodge a indiqué que le premier avait eu lieu le 8 avril 1950. Je vous demande de croire que je n'ai nullement voulu secouer la poussière du passé et mentionner les incidents qui ont marqué les années 1950, 1951, 1952, ou même 1953. Vous vous en souvenez, lorsque, au cours de ma première intervention, je me suis opposé à l'inscription de la présente question à l'ordre du jour, je ne me suis même pas référé à ces incidents. Je me suis abstenu de les analyser et, à plus forte raison, de dresser un acte d'accusation. Par contre, c'est ce que M. Lodge a fait. C'est l'attitude qu'il a adoptée. Mais, si nous décidons d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les événements passés, il faut le faire, non pas en accusateur, mais avant tout pour établir la vérité, pour élucider objectivement les faits tels qu'ils se sont produits dans chacun des cas qu'on nous demande d'évoquer.

50. M. Lodge voudrait que nous évoquions les faits. Pour ma part, je suis prêt à le faire.

51. At 5.39 p.m. on 8 April 1950, a United States four-engine B-29 military aircraft, a Flying Fortress, penetrated 21 kilometres into the territory of the Soviet Union south of Liepaja. In view of the fact that the aircraft continued to fly deeper into Soviet territory, a unit of Soviet fighter aircraft took off from a nearby airfield and called on the United States aircraft to follow them and land at the airfield. I should make it clear that the frontier defence forces of the Soviet Union have orders requiring them, in the event of violation of our frontiers, to call upon the offending aircraft to withdraw or to follow the aircraft defending the frontier to the nearest airfield. Our aircraft thus acted in complete accordance with the orders which are customary in all countries and which do not contravene, but on the contrary fully conform to, a principle of international law — the right of a State to defend its frontiers by whatever means the circumstances require. In such cases, the first step which must be taken is for the Soviet aircraft, by various manoeuvres (rocking its wings and other signals), to call on the offending aircraft to withdraw from the area, its presence within which constituted a violation of the State frontiers. That was what was done in this case on 8 April 1950. What action did the United States aircraft take? Not only did it not comply with this request, but it opened fire on the Soviet aircraft. The Soviet fighter was therefore compelled to return fire, after which the United States aircraft flew away towards the sea. We then handed the United States Ambassador, Mr. Kirk, a note setting out the facts and protesting against the violation of our frontiers by the American aircraft. What answer did we get from the United States? Some ten days later it sent a reply asserting that an unarmed Frigate aircraft belonging to the United States Navy had been in the area, but that the aircraft had crossed no frontier and had not violated our territorial waters, and that the incident had occurred over the open sea. The United States Government then demanded that the Soviet air forces should be given the most strict and categorical instructions that in no circumstances should there be a repetition of such incidents. And that was all. In fact however, a B-29 Flying Fortress and not a Privateer was involved. Consequently, when the Soviet Union emphasized this fact, the United States Government made no reply whatever.

52. The second incident — though it is not second in the order given by Mr. Lodge, for if the notes I took are correct he placed second the incident of 6 November 1951 over the Sea of Japan — occurred in that same year, on 4 September 1950. Mr. Lodge for some reason did not mention this incident. What happened on that occasion? A USSR twin-engined military aircraft which had just completed a training flight from Port Arthur to the area of the island of Hai-Yang-Tao, which is within the zone of the Port Arthur naval base and 140 kilometres from the Korean coast, was attacked and shot up without any cause or justification by eleven fighter planes of the United States Navy. As a result of this attack, the Soviet aircraft was hit and fell in flames into the sea 8 kilometres south of the island of Hai-Yang-Tao. Naturally, the crew of the aircraft perished.

53. When the Soviet Government protested against this incident to the Government of the United States

51. Le 8 avril 1950, à 17 h. 39, au sud de Liepaja, un quadrimoteur militaire B-29 appartenant aux États-Unis — une forteresse volante — a pénétré de 21 kilomètres à l'intérieur du territoire de l'Union soviétique. Comme l'avion continuait de pénétrer en territoire soviétique, un groupe de chasseurs soviétiques a pris l'envol, à partir de l'aérodrome le plus proche, et a invité l'appareil américain à le suivre en vue d'atterrir sur l'aérodrome. Je dois vous rappeler qu'aux termes d'une instruction en vigueur dans l'Union soviétique la garde de la frontière est tenue, lorsqu'il se produit une violation de notre territoire, d'inviter le violeur à s'éloigner ou à suivre les avions qui protègent la frontière pour atterrir sur l'aérodrome le plus proche. Nos avions se sont donc absolument conformés à l'instruction qui est en vigueur dans tous les pays et qui loin de s'y opposer, répond entièrement aux principes du droit international; je veux parler du droit d'un Etat à défendre ses frontières par les moyens que lui imposent les circonstances. Dans les cas de ce genre, la première mesure à prendre consiste à inviter le violeur, par des manoeuvres de l'appareil soviétique (mouvement des ailes ou autres signaux), à quitter l'espace aérien, car le simple fait de s'y trouver constitue une violation du territoire national. C'est précisément ce qui s'est passé le 8 avril 1950. Or, qu'a fait l'avion américain? Non seulement il ne s'est pas soumis à cette exigence, mais il a ouvert le feu sur les avions soviétiques. C'est pourquoi l'avion de chasse soviétique a été forcé de tirer à son tour, après quoi l'avion américain s'est éloigné en direction de la mer. Nous avons alors remis à M. Kirk, ambassadeur des États-Unis, une note dans laquelle nous exposons ces événements et où nous protestons contre la violation de notre territoire par un avion américain. Que nous ont alors répondu les États-Unis? Dix jours plus tard, ils ont affirmé que dans cette région se trouvait un avion non armé de la Marine des États-Unis, du type "Privateer". Ils ont soutenu que cet avion n'avait traversé aucune frontière, qu'il n'avait pas violé nos eaux territoriales, et que l'action avait eu lieu en pleine mer. Le Gouvernement des États-Unis a alors exigé que nous donnions à l'aviation soviétique les instructions les plus strictes et les plus catégoriques pour éviter à tout prix le retour d'un incident de ce genre. C'est tout. Or, il s'agissait non pas d'un "Privateer", mais d'une forteresse volante du type B-29. C'est pourquoi le Gouvernement des États-Unis n'a aucunement réagi lorsque l'Union soviétique a insisté à ce moment-là.

52. Le deuxième cas — ce n'est pas le deuxième si l'on suit l'ordre de M. Lodge (sauf erreur, il a dit que le deuxième incident s'était produit le 6 novembre 1951 au-dessus de la mer du Japon, mais je rappellerai qu'il y avait eu un autre incident cette même année 1950) — a eu lieu le 4 septembre 1950. Pour un motif que j'ignore, M. Lodge a passé cet incident sous silence. Qu'est-il alors arrivé? Un avion militaire bimoteur de l'URSS, accomplissant un vol d'entraînement de Port-Arthur à l'île Hai-Yang-Tao, qui fait partie de la base navale de Port-Arthur et qui se trouve à 140 kilomètres du littoral de la Corée, a été attaqué et mitraillé, sans aucune raison, par onze avions de chasse de la Marine des États-Unis. A la suite de cette attaque, l'avion soviétique s'est abattu en flammes dans la mer, à 8 kilomètres au sud de l'île Hai-Yang-Tao. Naturellement, l'équipage a péri.

53. Lorsque le Gouvernement de l'Union soviétique a protesté auprès du Gouvernement des États-Unis et

of America, and demanded an investigation, compensation and so forth, Mr. Kirk, the then Ambassador to the USSR, said that the United States armed forces in the Pacific area were under the command of the United Nations, and that therefore the question ought to be submitted for consideration to the United Nations and not to the United States Government; in other words, the United States High Command bore no responsibility in the matter. Why in that case did the United States not refer the matter to the United Nations, if the United States itself considered that that was the place for the question to be examined? The argument that this United States aircraft belonged to the United Nations armed forces and that the United Nations should deal with the matter is worth examining. It is a known fact that the United Nations has no armed forces, but a number of States, which I shall not stop to enumerate because I do not wish to disinter the past, have armed forces which operate in the Pacific solely under the United Nations flag; still, it is well known that they are under United States command. It is clear that the reference to the United Nations was only a pretext to enable the United States to evade a discussion of the question.

54. The third incident, which Mr. Lodge passed over in silence, occurred on 8 October 1950, when at about 5 a.m. local time two Shooting Star (F-80) fighter aircraft grossly violated the Soviet State frontier and, flying low towards a Soviet airfield on the coast in the Sukhoi River area 100 kilometres from the Soviet-Korean frontier, opened machine-gun fire on the airfield. On that occasion also we demanded that the guilty parties should be punished, and again the United States representative, Mr. Barbour, refused to accept such a note from us, on the pretext that it was with the United Nations that we had to deal since it was the armed forces of the United Nations which were in action in Korea.

55. I cannot but observe that to my mind that argument too is utterly artificial because the fact was, of course, that the United States of America, through its Command in that theatre, was directly implicated in such incidents. The settlement of this issue, the holding of an investigation and the adoption of measures to prevent any repetition of such incidents are not matters for the United Nations or for the Security Council, which has no authority over the command of the armed forces operating in the Pacific area even when they do so under cover of the United Nations flag or, in certain cases perhaps, even in the name of the United Nations, as was the case during the Korean War. In any event, of course, this was a matter for the United States authorities; but the latter, presumably fearing the undesirable consequences which consideration of the matter might have, then took the view that a discussion would be inadvisable.

56. Mr. Lodge mentioned a second incident, that of 6 November 1951. I should like to point out first of all that this incident bears a close resemblance to the one which took place on 4 September 1954. In the first place, it also occurred in the area of Cape Ostrovnoi; in the second place, it involved an aircraft of the Neptune type as did the incident of 4 September 1954. And it resulted from a similar cause, a Neptune aircraft having violated the Soviet frontier in 1951 in the same area

a exigé une enquête, des réparations, etc., M. Kirk, qui était alors ambassadeur en URSS, a déclaré que les forces américaines qui se trouvaient dans la région de l'Océan Pacifique étaient placées sous le Commandement des forces de l'Organisation des Nations Unies et que, par conséquent, cette question devait être examinée par l'Organisation des Nations Unies, et nullement par le Gouvernement des Etats-Unis; le Commandement américain n'aurait donc eu aucune responsabilité dans cette affaire. Dans ce cas, pourquoi donc les Etats-Unis n'ont-ils pas saisi l'Organisation des Nations Unies, s'ils estimaient eux-mêmes que c'était elle qui devait examiner cette question? Il est intéressant qu'on ait affirmé que cet avion appartenait aux forces armées de l'Organisation des Nations Unies et que cette dernière devrait se saisir de la question. Or, l'Organisation n'a pas de forces armées, mais l'on trouve sous son drapeau, et opérant dans le Pacifique, les forces armées de quelques Etats, que je ne vais pas commencer à énumérer, pour ne pas troubler les ombres du passé; en outre, on sait que ces troupes sont placées sous le commandement des autorités américaines. Il est clair que les Etats-Unis n'ont invoqué l'Organisation des Nations Unies que pour éviter un examen de la question.

54. Le troisième incident, que M. Lodge a passé sous silence, s'est produit le 8 octobre 1950, vers 5 heures. heure locale, lorsque des chasseurs du type "Shooting Star" (F-80) ont commis une violation flagrante des frontières soviétiques et, s'approchant en rase-motte de l'aérodrome soviétique, situé au bord de la mer, dans la région de la rivière Soukhoï à 100 kilomètres de la frontière soviéto-coréenne, se sont mis à mitrailler l'aérodrome. A l'époque, nous avons insisté de notre côté pour que les coupables soient punis, mais M. Barbour, représentant des Etats-Unis, a refusé d'accepter notre note sous prétexte que l'affaire relevait de la compétence de l'Organisation des Nations Unies, puisque c'étaient les forces de l'Organisation qui opéraient dans la zone de Corée.

55. Je dois franchement déclarer que cet argument me semble aussi des plus arbitraire, car il était de fait que les Etats-Unis, représentés par leur commandement dans ce théâtre d'opérations, étaient directement impliqués dans des incidents de ce genre. Le règlement de cette question, de même que l'enquête la concernant et les mesures qu'il convenait d'adopter pour éviter de tels incidents à l'avenir, ne relèvent nullement de l'Organisation des Nations Unies et ne dépendent pas davantage du Conseil de sécurité, ce dernier n'exerçant aucune autorité sur le commandement des forces armées qui opèrent dans la zone du Pacifique, bien que ces opérations se dissimulent derrière le drapeau des Nations Unies, ou même, dans certains cas, comme pendant la guerre de Corée, soient menées au nom même de l'Organisation. En tout état de cause, cette affaire relevait incontestablement des autorités américaines. Or, ces autorités estimaient à l'époque qu'elles n'avaient pas à s'occuper de cette question, craignant sans doute les résultats fâcheux que son examen pourrait avoir.

56. M. Lodge a indiqué que la deuxième affaire était l'incident du 6 novembre 1951. Je voudrais dire avant tout que cette affaire ressemble beaucoup à celle qui a eu lieu le 4 septembre 1954. D'une part, l'incident s'est produit dans la même région, c'est-à-dire aux environs du cap Ostrovnoi. D'autre part, il s'agissait alors aussi d'un avion du type "Neptune". Enfin, le motif était également le même, puisque, en 1951, cet avion du type "Neptune" a violé la frontière de l'Union soviétique

of Cape Ostrovnoi. The purpose I propose to discuss at a later stage, on the basis of authoritative statements by a number of individuals and of reports recently published in the United States Press.

57. The 1951 incident followed the same course as that of 4 September 1954. The Soviet aircraft called upon the offending aircraft to return to its own territory, to refrain from penetrating into our territory, to stop trying, so to speak, to get a bird's-eye view of what was going on on the ground or thereabouts. Again the United States aircraft replied to this request by opening fire, after which, as in the present instance, it was itself fired on and withdrew. In that case also we said that the appropriate action should be taken, as the facts were perfectly clear.

58. Mr. Austin, the then United States representative to the United Nations, made a statement at that time to the effect that one of the United States military aircraft under General Ridgway's command had not returned to its base, and alleged that the aircraft had been attacked without warning by Soviet fighters, again over international waters. In every single case it happens that the attacks take place over international waters, but there is never any mention of why these aircraft appear over international waters in this particular area so close to our coasts. This is completely passed over in silence.

59. Mr. Lodge spoke of a violation of the Hungarian frontier which occurred in December 1951 near the town of Gyula. This incident, it may be noted, was, if I am not mistaken, discussed in detail by the General Assembly at its fifth session. As I gather, Mr. Lodge represented this incident too as an attack on the aircraft involved. In fact, however, no such attack occurred at all; what actually happened was that this aircraft, under the command of Captain Henderson, second pilot Captain Swift and crew member Albert Elam, entered the air space over Hungarian territory and, by signals from Soviet aircraft engaged on the patrol duty assigned to them under the Peace Treaty, was forced down on to an airfield near the town of Papa. Thus no attack took place and there was no shooting; not a single shot was fired. The United States aircraft appeared over this Hungarian airfield and was ordered to land. It did so, whereupon interesting facts came to light. Military operational maps were found on the aircraft of the most important areas of the Soviet Union, including the Ukrainian SSR and the Volga area as well as maps of Czechoslovakia, Romania and Hungary — I emphasize that the maps found were military maps. A portable radio station was also discovered in a padded case, equipped for release by parachute and intended for use not on board the aircraft, but in the field. A number of parachutes were discovered, their number and the position in which they were stored in the aircraft indicating that they were intended not for use by crew members, but for other purposes. Lastly, there were several bundles of warm blankets, also ready to be dropped from the aircraft. Everything pointed unmistakably to the fact that it was a very special aircraft sent into Hungary by way of implementation of the Kersten Amendment to the Act of 10 October 1951 regarding diversionary, terrorist and subversive activities behind the lines in Hungary, Romania and other peoples' democracies and also in the Soviet Union. The \$US100 million voted were in action, Mr. Lodge.

dans la région du cap Ostrovnoi. Quant aux raisons de cette violation, je me permettrai de les approfondir un peu, et je me fonderai pour cela sur des déclarations de plusieurs personnes qui font autorité, ainsi que sur des articles récents des organes de presse des Etats-Unis.

57. Ce qui s'est passé en 1951 ressemble beaucoup, je le répète, à ce qui s'est produit le 4 septembre 1954. Les avions soviétiques ont exigé de l'avion violeur qu'il s'en aille chez lui, qu'il n'entre pas sur notre territoire, qu'il n'essaie pas, pour ainsi dire, de regarder de là-haut ce qui se passe sur la terre et aux environs. Là aussi, on nous a répondu en ouvrant le feu, après quoi l'avion américain a une fois de plus été mitraillé et a disparu. Là aussi, nous avons dit qu'il fallait prendre toutes les mesures qui s'imposaient, parce que la situation était parfaitement claire.

58. A l'époque, M. Austin, représentant des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies avait déclaré qu'un avion militaire américain, qui relevait du commandement du général Ridgway, n'était pas rentré à sa base. Il avait affirmé que cet avion avait été attaqué sans avertissement par des avions de chasse soviétiques, au-dessus des eaux internationales. Il se trouve que, dans tous les cas, ces attaques ont lieu au-dessus des eaux internationales. On évite cependant à tout prix de dire pourquoi c'est dans une région aussi rapprochée de notre littoral que ces avions apparaissent au-dessus des eaux internationales. Pourquoi donc? On passe toujours ce fait sous silence.

59. M. Lodge nous a parlé de la violation de frontière qui avait eu lieu en décembre 1951 en Hongrie, près de la ville de Gyula. Si je ne me trompe, cette affaire a été examinée en détail à la cinquième session de l'Assemblée générale. Si j'ai bien compris, M. Lodge a voulu une fois de plus voir dans cette affaire une attaque contre l'avion en question. Or, en réalité, il n'y a pas eu d'attaque. En effet, que s'est-il passé? L'avion en question (capitaine Henderson, chef de bord; capitaine Swift, deuxième pilote; Albert Elam, membre de l'équipage) a pénétré dans l'espace aérien de la Hongrie et a été contraint d'atterrir sur l'aérodrome situé aux environs de la ville de Papa par les signaux d'avions soviétiques chargés d'une mission de protection du territoire, conformément au Traité de paix. Il n'y a donc eu aucune attaque et aucun échange de coups de feu, puisqu'aucun avion n'a ouvert le feu. Un avion américain a fait son apparition au-dessus de cet aérodrome hongrois; il a été invité à atterrir et, quand il a été à terre, on a pu apprendre des faits fort intéressants. A bord de l'avion, on a trouvé des cartes d'état-major des principales régions de l'Union soviétique, notamment de la RSS d'Ukraine et de la région de la Volga, ainsi que des cartes de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie, de la Hongrie; j'insiste sur le fait que c'étaient des cartes d'état-major; on a également trouvé une radio portative en emballage spécial, munie des dispositifs nécessaires pour être lancée en parachute; ce poste était donc destiné, non pas à servir à bord de l'avion, mais à être utilisé à terre. Il y avait aussi dans l'avion plusieurs parachutes; leur nombre et l'endroit où ils étaient rangés indiquent que ces parachutes ne devaient pas être utilisés par les membres de l'équipage, mais que leur fin était autre; enfin, on a trouvé plusieurs ballots contenant des couvertures chaudes, également destinées à être lancées en parachute. Tout indiquant d'une façon évidente qu'il s'agissait d'un avion spécial envoyé en Hongrie pour exécuter une mission du genre prévu par l'amendement à la loi du 10 octobre 1951,

These were the victims of those \$US100 million. I shall mention the work of two United States diversionaries — Asmalov and Sarantsev — also dropped by parachute in the territory of the Moldavian SSR to organize diversionary and terrorist activities and to engage in espionage in the territory of the Soviet Union, were captured, tried by the Supreme Court and convicted; in the course of the trial they made full admission of their guilt and revealed all the details of their crime.

qui a eu M. Kersten pour auteur et qui a trait à l'action de diversion, de terreur et de subversion à l'arrière de la Hongrie, de la Roumanie et des autres pays de démocratie populaire, voire de l'Union soviétique. Le crédit de 100 millions de dollars portait ses fruits et causait des victimes. Je vous rappellerai le cas de deux autres agents américains — Asmalov et Sarantsev — qui eux aussi avaient été spécialement parachutés sur le territoire de la RSS de Moldavie pour mener une action de désorganisation et de terreur, pour faire de l'espionnage sur le territoire de l'Union soviétique, furent capturés, traduits devant le Tribunal suprême et condamnés; au cours de l'audience, ils avaient d'ailleurs entièrement reconnu leur culpabilité en passant des aveux complets.

60. Is Mr. Lodge aware of these facts? We should talk about this too if we are to recapitulate all these incidents involving aircraft. In fact it was proposed that the matter should be laid before the International Court of Justice. But the International Court refused to deal with it because the other party's consent was lacking. What other party was this? The Hungarian Republic. Did Hungary act correctly in refusing to allow the International Court to examine this case? Certainly, since after the offenders were taken red-handed, with documents and articles which, I would assure Mr. Lodge, do not constitute evidence of any peaceful aims pursued by this other special Neptune aircraft, there was nothing for the International Court to do.

60. M. Lodge est-il au courant de ces faits? Il faudrait aussi en parler, si l'on voulait énumérer tous ces incidents où des avions sont en cause. En réalité, on a proposé de porter la question devant la Cour internationale de Justice. Celle-ci a refusé de l'examiner parce que l'autre partie n'avait pas donné son accord. Quelle partie? La République hongroise. Cette dernière a-t-elle agi correctement en s'opposant à ce que la Cour internationale examine cette affaire? Certainement, car on a saisi sur-le-champ des gens, des documents et des objets — que M. Lodge me permette de l'en assurer — dont la présence n'indique pas que cet appareil, du type "Neptune", avait une mission pacifique. La Cour internationale n'a donc pas à connaître de l'affaire.

61. Mr. Lodge mentioned the incident which occurred off the island of Hokkaido on 7 October 1952, when the same thing happened. We protested to the United States of America at the time through the intermediary of Mr. Shaughnessy, but without result.

61. M. Lodge a cité l'incident du 7 octobre 1952 où un cas du même genre s'est produit dans le secteur de l'île de Hokkaïdo. A l'époque, nous avons protesté auprès des Etats-Unis par l'entremise de M. Shaughnessy, mais notre protestation est restée sans suite.

62. Mr. Lodge forgot to mention the incident of 27 July 1953 — an incident of great interest. Four United States fighter aircraft crossed the frontier of the People's Republic of China and attacked and shot down one of our passenger aircraft carrying fifteen passengers and a crew of six near the town of Hwadyan, 110 kilometres from the Sino-Korean frontier. Everyone in the aircraft perished.

62. M. Lodge a oublié de parler de l'incident du 27 juillet 1953. C'est un cas intéressant. Ce jour-là, quatre avions de chasse américains, après avoir pénétré sur le territoire de la République populaire de Chine, ont attaqué et abattu dans le secteur de la ville de Houatien, à 110 kilomètres de la frontière sino-coréenne, un avion de ligne soviétique dans lequel se trouvaient quinze passagers et un équipage de six membres. Ceux-ci ont tous trouvé la mort.

63. Why do I mention this incident? Not of course merely because the representative of the Chinese People's Republic is not here to tell you himself; but because it directly involved a Soviet passenger aircraft which was making its regular, genuinely peaceful flight from Port Arthur to the Soviet Union over the established route. Four United States aircraft attacked this Soviet passenger plane, destroyed it and killed fifteen passengers and the six members of the crew.

63. Pourquoi dois-je parler de cela? Ce n'est évidemment pas pour la seule raison qu'il n'y a pas ici de représentant de la République populaire de Chine, qui pourrait s'exprimer lui-même à ce sujet, mais j'en parle parce qu'il s'agissait là avant tout d'un avion soviétique de transport civil, accomplissant un vol régulier, absolument pacifique, de Port-Arthur en Union soviétique, en suivant l'itinéraire fixé. Quatre avions américains ont attaqué cet avion civil soviétique, l'ont détruit et ont tué les quinze passagers et les six hommes d'équipage.

64. For some reason Mr. Lodge did not mention this incident either.

64. M. Lodge, on ne sait pourquoi, n'en a pas soufflé mot.

65. I repeat that it would not have entered my mind to disinter the past — to use my previous words — since I have no wish to aggravate the situation; but Mr. Lodge by his own speech obliged me to do so. Accordingly, he must also bear the responsibility for the unpleasant impression which is and will be left with all those who hear his words.

65. Je répète que je n'aurais pas rappelé ces faits pour éviter de compliquer la situation — ainsi que je l'ai dit — en "secouant la poussière du passé", mais le discours de M. Lodge m'a obligé à les mentionner. Qu'il porte donc la responsabilité de l'impression désagréable qui en reste, et qui en restera chez tous ceux qui nous écoutent.

66. In its note of 1 August 1953 covering this incident, the United States Government — this, too, is typical — admitted that United States fighters had attacked and actually shot down an IL-12 aircraft. However, in doing

66. Le Gouvernement des Etats-Unis a reconnu dans la note qu'il a publiée à ce sujet le 1er août 1953 — et la chose est caractéristique — que les chasseurs américains avaient effectivement attaqué un avion du type

so it offered a peculiar explanation, asserting that the aircraft had been attacked by United States fighters, not over Chinese territory but over the territory of Korea, about 8 miles from the Yalu River. As though it is permissible to shoot down over Korean territory, even if hostilities are in progress, a passenger aircraft, a plane known to be a passenger aircraft of a neutral Power! As though such an argument can be used as any sort of justification for such a crime! To what extent can this be reconciled with the rules and standards of international law and international usage, to which so much reference has been made here? And this incident, as I have already stated, involved the death of twenty-one persons.

67. I could cite several further instances, but I prefer not to go into this subject for I feel it would be out of place to deal with the question of alleged incidents involving other countries. That is a matter between ourselves and those other countries; if they have any cause for dissatisfaction, they can address themselves to us and we will discuss the matter with them. In any event, such incidents have no bearing whatsoever on the incident of 4 September 1954. But the incidents I have just mentioned, which directly involve the operations of United States military aircraft either over Soviet territory, or near our frontiers, or in violation of our frontiers, have, in my view, a direct bearing on the question — which the Security Council today took up at the request of the United States representative.

68. This is how things stand with the first group of arguments connected with the events of the past. Mr. Lodge tried to prove that the Soviet Union was the guilty party in those cases. He said that the incident of 4 September was not the first. That is quite true. It was not the first; but this merely confirms our assertion that all these incidents are the result of one and the same line of policy on the part of the United States authorities. And if we are to draw the attention of the Security Council to anything, it should be to this aspect of the affair.

69. Did all these incidents, in fact, take place on the frontiers of other States? Did they occur off the coast of San Diego, let us say? All these incidents in fact occurred near the coast of the Soviet Union or, as in the case of Hungary, right over the territory of the Hungarian Republic and, in the case of the Moldavian SSR, over that Republic's territory.

70. How is it possible to reach the conclusion that the other incidents strengthen the argument that the incident of 4 September 1954 indicates that the Soviet Union is to blame for everything and should bear the responsibility? Everything I have said — and I should like to hear Mr. Lodge refute it — indicates that this is all part of the policy pursued by the United States military authorities and the State Department — a policy which has nothing in common with the peaceful assurances which are being made in this chamber and which we are at all times prepared to support, provided they are sincere.

71. The second group of arguments advanced by Mr. Lodge was in truth nothing but a repetition of the contents of the notes of 6 September 1954 addressed to the Government of the USSR by the United States Government.

IL-12 et que cet avion avait effectivement été abattu. Là-dessus, le Gouvernement des Etats-Unis a donné une étrange explication des événements, déclarant que cet avion avait été attaqué par des chasseurs américains, non pas sur le territoire de la Chine, mais sur le territoire de la Corée, à environ 8 milles du Yalou. Comme s'il était normal d'abattre au-dessus du territoire de la Corée, même en temps d'opérations militaires, un avion de transport civil — un avion de transport incontestablement civil, neutre et appartenant à un autre Etat — et comme si cela pouvait justifier un tel crime. Comment peut-on affirmer que cette situation est conforme aux principes et aux normes du droit et des pratiques internationaux, dont on a aussi parlé au Conseil? Or, comme je l'ai déjà dit, cet incident a fait vingt et une victimes.

67. Je pourrais encore énumérer plusieurs autres affaires de ce genre, mais je ne voudrais pas le faire. Je ne pense pas non plus qu'il soit opportun de traiter d'affaires intéressant, paraît-il, d'autres pays. En effet, ces affaires n'intéressent que nous et les autres pays en cause. Si ces pays ne sont pas satisfaits, ils peuvent s'adresser à nous, et nous déciderons ensemble. De toute façon, ces affaires n'ont rien à voir avec l'incident du 4 septembre 1954. En revanche, les affaires que je viens d'énumérer et qui ont directement trait à des agissements d'avions militaires américains au-dessus du territoire de l'Union soviétique, soit très près de nos frontières, soit en violation de nos frontières, se rapportent directement à la question que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'examiner aujourd'hui à la demande du représentant des Etats-Unis.

68. Voilà ce qui en est de la première catégorie d'arguments concernant les événements des années précédentes. M. Lodge a affirmé que l'Union soviétique était responsable de ces incidents. Il a dit que l'incident du 4 septembre n'était pas le premier. J'en conviens. Cet incident n'était pas le premier, mais cela ne fait que confirmer notre thèse selon laquelle tous ces incidents sont dus à la même attitude des autorités américaines. Et, si l'on saisit le Conseil de sécurité d'une question, encore faut-il attirer son attention sur cet aspect.

69. En réalité, tous ces incidents ont-ils eu lieu aux frontières d'Etats étrangers? Se sont-ils tous produits près des côtes de San-Diego, par exemple? Il se trouve que tous ces incidents ont eu lieu près des côtes de l'Union soviétique, ou sur le territoire même de la République hongroise, ou sur le territoire de la RSS de Moldavie.

70. Comment peut-on conclure que les incidents antérieurs s'ajoutent à celui du 4 septembre 1954 pour confirmer précisément que l'Union soviétique est entièrement coupable et doit porter la responsabilité de toute affaire? Justement, tout ce que j'ai dit — je voudrais entendre un démenti de la part de M. Lodge — montre que les autorités militaires des Etats-Unis et le Département d'Etat poursuivent une politique qui n'a rien de commun avec les assurances de paix que nous sommes heureux d'entendre et que nous sommes toujours prêts à appuyer, pourvu qu'elles soient sincères.

71. Le deuxième groupe d'arguments que M. Lodge a avancés constitue, en fait, une reprise des termes des notes du 6 septembre 1954, que le Gouvernement des Etats-Unis a adressées au Gouvernement de l'URSS.

72. First of all, of course, one cannot fail to note the extraordinary haste as well as the carelessness, the very stupid carelessness, indeed I might say the dangerous carelessness even, shown by the United States in the recital of the facts set forth in the note accompanying the call to the United Nations to convene an immediate meeting of the Security Council. That, if I am not mistaken, was on the 6th, but today is the 10th. They rang the bells, sounded the alarms, called up by telephone and demanded a meeting of the Security Council; but they could not make up their minds to confirm it in writing until nearly five days later.

73. There has been a strange haste about this affair, a lack of thought in it all, a sort of precipitancy; reports have been dragged out which are wholly without verification. It was enough for someone at a radio station in Japan to be told that something or other had occurred, and in no time reports were being circulated throughout the world that Soviet aircraft had "attacked", "fired", etc. But we, they said, are angels, we fired on no one. But facts are facts, Mr. Lodge.

74. It was stated in your note No. 203 that never in any circumstances had United States aircraft opened fire. That was in your report. But now it is said there was a slight error, a misunderstanding. They opened fire from their aircraft — that is correct. But, they say, their statement that they did not open fire is also correct. A pretty misunderstanding! Did they or did they not open fire? They did; but they say they did not. So, were you telling the truth or not? Answer that question. If you were telling the truth you must have known that they fired. But you said at random that they did not fire. This is all very dubious, you know. You will say: "Yes, but that was the information we had". In that case, who were your informants? Your informants must have deliberately misinformed you, for the Command knew what happened on board your aircraft when it was the victim of the so-called attack. What happened? Please tell us, what happened? You do not know, or, if you do know, you won't say. That is why you get into difficulties; that is why you say things which are not true.

75. In yesterday's *New York Post* it was stated in this connexion that the United States of America had insisted that the United States aircraft was in a place where it actually was not, and that its aircraft did not shoot when in fact, of course, it did. Mr. Lodge, I do not know whether you have read the *New York Post* but I advise you to do so, albeit belatedly. It is interesting.

76. Now the whole matter is presented to us here as what a school-teacher might call a chance mistake by a pupil in the first grade. It was just a slip. Quite by accident the negative "not" was used when it should not have been. In fact the aircraft did fire. This mistake, of course, is either intentional, to obscure or falsify the facts — which I should not like to impute to the highest authorities, at any rate — or it is due to ignorance of

72. Tout d'abord, je ne puis m'empêcher de signaler la hâte exceptionnelle avec laquelle les Etats-Unis ont agi, ainsi que la négligence — négligence que je qualifierai de déraisonnée et même de dangereuse — dont on a fait preuve pour exposer les faits dans cette note. On a même téléphoné à l'Organisation des Nations Unies pour dire qu'il fallait, de toute urgence, réunir le Conseil de sécurité. La chose s'est passée, si je ne me trompe, le 6 septembre. Nous sommes aujourd'hui le 10. On a sonné le tocsin, inquiété les gens, donné des coups de téléphone, exigé la convocation du Conseil de sécurité, mais on a trouvé le moyen d'attendre cinq jours pour envoyer la confirmation écrite.

73. Ne faut-il pas s'étonner de cette hâte, de ce manque de réflexion, de cette précipitation qui ont conduit à cette présentation de renseignements nullement vérifiés? Il suffit que quelqu'un dise quelque chose à une station de radio japonaise pour qu'immédiatement on annonce au monde entier que des avions soviétiques ont "attaqué", que des avions soviétiques ont "ouvert le feu", etc. Quant à nous, nous sommes des anges, dit-on, nous n'avons tiré sur personne. Il est impossible de méconnaître les faits, Monsieur Lodge.

74. La note No 203 dit bien que jamais, à aucun moment, les avions américains n'ont ouvert le feu. C'est vous qui l'avez écrit. Mais maintenant, on vient nous dire qu'il s'est produit une légère erreur, un malentendu. L'avion a ouvert le feu, c'est bien exact. Mais, dit-on, la déclaration selon laquelle on n'a pas ouvert le feu est exacte aussi. Voyez le beau malentendu! A-t-on tiré, oui ou non? Oui, on a tiré; mais on dit que non. Il s'agit de s'entendre: les faits que vous avez exposés étaient-ils exacts ou erronés? Voilà une question à laquelle vous devez répondre. Si vous aviez présenté les événements avec exactitude, vous auriez dû savoir qu'on avait tiré. Or, vous avez déclaré à tout hasard qu'on n'a pas tiré. Savez-vous que pareille déclaration est singulièrement sujette à caution? Sans doute direz-vous: "Oui, mais ce sont là les renseignements que nous avions reçus". Mais quelle a donc été votre source d'informations? Il semblerait que, de propos délibéré, vos informateurs vous aient mal renseignés, car le Commandement n'ignorait certes pas ce qui se passait à bord de l'appareil, lorsqu'il a été, à ce que l'on prétend, attaqué. Que s'est-il donc passé? Je vous serais reconnaissant de le déclarer. A vrai dire, vous l'ignorez, ou bien alors vous préférez garder le silence. C'est pour avoir négligé de le faire que vous commettez une bévue, que vous faites des déclarations qui ne correspondent pas à la réalité.

75. Dans l'édition d'hier du *New York Post*, on pouvait lire à ce sujet que les Etats-Unis avaient insisté pour dire que l'avion américain se trouvait là où en réalité il ne se trouvait pas, et répété que l'équipage de cet appareil n'avait pas ouvert le feu, alors que, de toute évidence, il l'avait fait. Je ne sais pas, Monsieur Lodge, si vous avez lu le *New-York Post*, mais je vous conseillerai de le lire, ne serait-ce qu'avec du retard. C'est une lecture intéressante.

76. A présent, on veut nous présenter les choses comme s'il s'agissait — pour parler le langage des écoles — de la première erreur commise par un écolier débutant. Il s'est trompé sans le faire exprès. Par inadvertance, il a écrit "non", là où ce "non" ne convenait pas. En réalité, l'équipage a bel et bien tiré. C'est là certes un résultat; peut-être s'agit-il d'une manœuvre tendant à supprimer les faits ou à les déformer — je ne

what actually occurred. I should prefer to believe the latter.

77. What reasons have I for saying this? Here, by way of example, are some of my reasons. If we read the United States newspapers carefully, we see from the information published in them that the United States aircraft fired a number of bursts, a total of approximately 150 rounds being mentioned. The airmen, or rather the machine-gunners, who fired on the Soviet aircraft admit this themselves. But is it known which of these machine-gunners fired the shots? One airman, who was trapped inside the aircraft and was unable to jump out, perished. We must of course regret the death of a man who may have borne no guilt whatever in this matter. But does the United States Department of the Navy know at all who fired? No, it does not, as may be learned from the United States Press, which reports that it was not an individual called Pinkevich or an individual called William Bedard or some other individual, who fired. If, however, the Command could not establish who fired, if, as reported in the Press, the Department of the Navy announced that it was not in a position to establish which of the machine-gunners on board the Neptune aircraft opened fire; if, I repeat, the Department of the Navy could not establish who fired, on account of the confusion existing both in Washington and elsewhere, then what grounds have the United States authorities for asserting that fire was opened in answer to fire from the Soviet aircraft? If even the individual who fired is unknown, the reasons why he fired are also unknown. That is a matter of simple logic. For some reason, the United States representative has made absolutely no reference to this point. He has given no thought to it, because, as the United States representative, he has assumed the impossible role, as has in fact the United States itself, of coming to the Security Council and reading a lecture to the Soviet Government on how it should conduct itself in international affairs. Having taken on such a task, he has of course found it beyond his powers, since he should not be reading us a lecture, but should be taking a look at himself in the mirror. If he feels he has to read someone a lecture, he should perhaps install a dictaphone and read one to himself. That would be more in keeping with the circumstances.

78. Accordingly, I say that this entire fairy-tale about a poor Neptune aircraft being shot down on 4 September by Soviet fighters which approached it without warning — and over the high seas, into the bargain — attacked it and destroyed it, will certainly not hold water, if the case is handled by objective examination of the evidence, the factual data — without which appraisal no correct conclusion can be reached.

79. The objective facts are as follows. In its official notes the State Department declares that no fire was opened from the Neptune aircraft. This was contradicted on almost the very same day by the Department of the Navy. That is to say, the aircraft did open fire, and nobody now denies it.

voudrais cependant pas croire à une telle manœuvre, tout au moins lorsqu'il s'agit des autorités supérieures — et peut-être encore ignore-t-on tout simplement les faits réels. Je penche plutôt vers cette dernière hypothèse.

77. Mais ai-je des raisons de formuler une telle supposition? J'en ai assurément. En voici quelques-unes. Si l'on examine attentivement la presse des Etats-Unis, on constate que, selon les journaux des Etats-Unis, l'avion américain a tiré plusieurs rafales; on aurait compté jusqu'à 150 coups de mitrailleuse. Ce fait est d'ailleurs reconnu par les aviateurs mêmes, c'est-à-dire par ceux qui ont mitraillé les avions soviétiques. Mais sait-on quels sont les mitrailleurs qui ont tiré? Un des aviateurs a péri; il s'était trouvé coincé dans sa carlingue et n'avait pu sauter en parachute. Certes, il faut déplorer la mort de cet homme, d'un homme qui, peut-être, n'avait pas commis la moindre faute. Mais le Département de la Marine des Etats-Unis sait-il au juste qui a tiré? Non, il ne le sait pas, et vous pouvez vous en convaincre vous-mêmes en lisant la presse américaine où l'on écrit tantôt que celui qui a tiré est un certain Pinkevitch, tantôt qu'il s'agit d'un nommé William Bedard, tantôt d'un autre encore. Mais, si le Commandement n'arrive pas à établir l'identité de celui qui a tiré, si le Département de la Marine a déclaré, comme on le fait savoir dans la presse, qu'il n'est pas en mesure d'établir lequel au juste des mitrailleurs se trouvant à bord de l'avion "Neptune" a ouvert le feu — si, je le répète, le Département de la Marine ne peut établir qui a tiré, en raison de la confusion qui a régné à Washington et en d'autres lieux — sur quoi s'appuient donc les autorités américaines pour affirmer que l'on a ouvert le feu en réponse au tir des avions soviétiques? Si l'on ne sait même pas qui a tiré, c'est qu'on ne sait pas non plus pourquoi on a tiré. C'est parfaitement logique. Le représentant des Etats-Unis, on ne sait pourquoi, a totalement négligé ces faits. Il n'a pas réfléchi à cette question parce qu'il a assumé un rôle au-dessus de ses forces, en tant que représentant des Etats-Unis, de même que les Etats-Unis ont assumé un rôle au-dessus de leurs forces en venant au Conseil de sécurité lire une leçon de morale au Gouvernement de l'Union soviétique pour lui dire comment il faut se conduire dans les relations internationales. Evidemment, M. Lodge, qui s'est chargé de cette tâche, n'a pu s'en acquitter parce que ce n'est pas à nous qu'il faut lire une leçon de morale, parce qu'il vaudrait mieux se regarder dans une glace, et, si l'on veut faire de la morale, il suffit de mettre en marche un dictaphone quelconque et de se faire lire une leçon de morale à soi-même. Cela correspondrait mieux à la réalité.

78. C'est pourquoi je maintiens que toute cette version, à savoir que, le 4 septembre, le malheureux avion "Neptune" est tombé sous le tir d'avions de chasse soviétiques qui, sans avertissement d'aucune sorte, l'ont attaqué et abattu en pleine mer, ne résiste absolument à aucune critique, si l'on examine la question en se fondant sur une analyse objective des preuves et des données concrètes, analyse sans laquelle on ne saurait tirer de conclusions valables.

79. Or, les faits concrets sont les suivants: d'après les notes officielles du Département d'Etat, l'avion "Neptune" n'a pas tiré. Presque le même jour, le Département de la Marine a démenti cette affirmation. Par conséquent, l'avion a tiré, et maintenant personne ne le nie.

80. Now for the second point. It is claimed that fire was opened in defence. Why? What evidence is there to back that statement? Tell me, I ask you, who fired and for what reason. You do not know who fired; therefore, you cannot know what his motives were, because if you believe that Pinkevich fired and it turns out that he did not, then of course you would not be in a position to say what his motives were, even if he were to tell you. If any other Tom, Dick or Harry or anyone else fired — but apparently he did not fire — then the reasons put forward will be completely meaningless. The important thing is that the United States Navy Department, as *The New York Times* of 7 September reports in a telegram from Washington, is not in a position to establish which of the machine-guns on board the aircraft opened the answering fire. An unofficial report from Osugi, Japan, threw Washington into confusion on this point. In one report it is stated that this air-crew member was William Albert Bedard, an assistant mechanic from Worcester, Massachusetts. Another report gives the name of Ernest Lewis Pinkevich, an air-gunner from Alameda, California, who is said to have stated — it is still not known whether he actually did so — that he fired about 150 rounds.

81. The discrepancy between the second United States note and these reports drew an explanation today from the Department of the Navy. This is the document, Mr. President. I would refer you to the *New York Herald-Tribune* of 7 September 1954, or *The New York Times* of the same date, and you will find this matter written up in detail in reports from Washington. I do not know which to believe and which the Security Council should believe in this case, because this is not the first example and because the United States Government has avoided dealing with these cases and on some occasions has not even replied to our notes or has referred us to the United Nations or to the United Nations Command instead of dealing with the matter itself. Every time they have been driven into a corner by proofs they have said that their fire was answering fire. But there is no reason why we should believe their versions.

82. That is why I say that there is no justification for bringing this question before the Security Council.

83. The second argument concerns the statement that the incident took place over the high seas. But may I point out that you said that the place was 100 miles east of Vladivostok and 44 miles to the south-east or east — here again the facts are confused — of Nakhodka. This is more non-committal, of course; this is vager: "44 miles from the coast of Siberia". But the coast of Siberia, we know, is here, there and everywhere. This is shrouded in mist, too, Mr. Lodge.

84. If you will take the trouble, as I ask every member of the Security Council to do after the meeting (in view of the urgency of the matter I have not had time to prepare a suitable map), please take any American or British map — and incidentally these maps are excellently produced — and look at Vladivostok, Cape Ostrovnoi and the port of Nakhodka. Take your dividers, look at the scale and calculate the number of miles to that point

80. Maintenant, examinons la deuxième phase. L'avion a répondu au tir. Pourquoi? Sur quelle preuve cette déclaration s'appuie-t-elle? Je vous le demande, dites-moi qui a tiré et pourquoi il a tiré? Vous ne savez pas qui a tiré, et par conséquent vous ne pouvez pas savoir non plus pour quelle raison il l'a fait, car, si vous croyez que Pinkevitch a tiré et si ce n'est pas vrai, vous n'êtes évidemment pas en mesure de déterminer davantage les motifs qui l'ont incité à le faire, même s'il vous les indiquait. Si quelque autre Pierre, Jean ou Jacques ou si quelqu'un d'autre a tiré — mais en fait ce n'est pas vrai — les motifs invoqués n'auront aucune signification. L'essentiel, c'est que le Département de la Marine des Etats-Unis — ainsi que le déclare publiquement le *New York Times* dans son édition du 7 septembre d'après un télégramme de Washington — n'est pas en mesure de déterminer lequel des mitrailleurs de l'avion a riposté. Sur ce point, les renseignements officieux reçus d'Osugi (Japon) ont provoqué à Washington une situation confuse. Dans l'un des communiqués, on indique qu'il s'agit de l'aide-mécanicien William Albert Bedard, de Worcester (Massachusetts); dans l'autre, on donne le nom d'Ernest Lewis Pinkevitch, mitrailleur d'aviation d'Alameda (Californie), lequel aurait déclaré, dit-on — on ignore encore si c'est exact — qu'il a tiré plusieurs rafales, représentant environ 150 coups.

81. Les divergences entre ce communiqué et la deuxième note des Etats-Unis ont décidé le Département de la Marine à publier les explications d'aujourd'hui. Celles-ci constituent un document. Que l'on consulte donc le *New York Herald-Tribune* du 7 septembre, ou encore le *New York Times* du même jour, et l'on y trouvera des communiqués de Washington qui décrivent cette affaire en détail. Je ne sais que croire, et j'ignore ce que croira, à l'occasion de pareils incidents, le Conseil de sécurité. Cet incident n'est pas le premier; le Gouvernement des Etats-Unis s'est refusé à examiner ces incidents, négligeant même parfois de répondre aux notes que nous lui avons adressées, ou bien nous conseillant de nous adresser, soit à l'Organisation des Nations Unies, soit au Commandement des Nations Unies, au lieu d'éclaircir lui-même cette affaire. Chaque fois qu'il était convaincu d'une faute, qu'il était écrasé par des preuves accablantes, il déclarait que le feu avait été ouvert pour riposter. Cependant, il n'y a aucune raison d'ajouter foi à de pareilles déclarations.

82. Voilà pourquoi je considère qu'il n'incombe pas au Conseil de sécurité de s'occuper de cette question.

83. J'en viens à présent à l'argument selon lequel l'incident se serait produit en pleine mer. Tout à l'heure, vous avez cependant établi que l'endroit se trouvait à 100 milles à l'est de Vladivostok et à 44 milles au sud-est ou à l'est — ici encore, vos données sont assez confuses — de Nakhodka. Bien entendu, on s'engage moins en parlant vaguement de "44 milles à partir des côtes sibériennes". En effet, les côtes sibériennes, c'est là, c'est ailleurs, c'est un peu partout; toujours est-il que cette indication est fort nébuleuse.

84. Si les membres du Conseil de sécurité veulent prendre cette peine, je demanderai à chacun d'entre eux après la séance — vu l'urgence de l'affaire, je n'ai pas eu la possibilité de préparer d'avance la carte voulue — de consulter n'importe quelle carte, qu'elle soit américaine ou anglaise — je dirai en passant que ces cartes sont éditées d'une façon magnifique — et d'y chercher Vladivostok, le cap Ostrovnoi et le port de Nakhodka.

to the east and to the south-east and you will find that the spot 100 miles from Vladivostok, to which Mr. Lodge referred in his note, falls squarely in the territory of the Soviet Union. Hence there is absolutely nothing to support the contention that the incident took place over the high seas. This is refuted by your own data. And the same is true if you speak of a spot 44 miles from Nakhodka, for Nakhodka lies in the same line. A hundred-mile stretch, as you can verify on the map, covers this distance.

85. Thus our version is correct. It is completely faultless. We have no corrections to make and no reason to make them, because it was established from carefully verified facts, as shown by appropriate and technically perfect radiolocation sets, that the incident took place at that point, which lies within the territory of the Soviet Union and not, as the United States note sought to assert, on the high seas. This fact confirms that the violation of the State frontier of the Soviet Union by a United States aircraft of the Neptune type took place in the area of Cape Ostrovnoi to the east of the port of Nakhodka, as the Soviet note of 5 September 1954 stated.

86. I should point out to you that, when there was such confusion about where this happened, *The New York Times* published a map with the spot marked with a cross. But on this map the spot was shown as being some 125-145 miles to the east of Vladivostok, while this note speaks of 100 miles from Vladivostok. Hence the map published in *The New York Times* is a false one.

87. But I must point out that when this confusion arose, it was perfectly obvious to anyone prepared to abandon for a moment the attitude necessitated by defending the indefensible at all costs, that serious efforts were then being made to prove the accuracy of the United States story that the incident took place over the high seas. But, as frequently occurs, the Press blurted out confidential matters which should have remained a secret of diplomacy — at least, of United States diplomacy.

88. On 7 September 1954, the newspaper the *New York Herald-Tribune* published a report by Mr. Kerr, its Washington correspondent, according to which the United States had taken steps on 6 September to establish that the attack on the United States land-based patrol bomber, which had been fired upon by Soviet jet fighters on the morning of 4 September, had been carried out above international, not Soviet, waters.

89. In other words, steps were not taken to establish objectively the point where the incident occurred; but measures were taken to establish that this point was over the high seas. But this amounts to falsification. We find that special steps were taken to prove that the incident occurred outside Soviet territorial waters and in air space not over Soviet territory. But now, instead of 100 miles, they say 125 miles, 145 miles... They might just as well say 300 miles.

Prenez un compas, relevez l'échelle et calculez la distance en milles à partir de ce point vers l'est ou vers le sud-est, et vous constaterez qu'en comptant depuis Vladivostok la distance de 100 milles dont M. Lodge parle dans sa note, on se trouve en plein territoire soviétique. De sorte que l'affirmation selon laquelle l'incident se serait produit en haute mer n'est nullement prouvée. Cette affirmation, vos propres données l'ont contredite. En effet, lorsque vous parlez d'une distance de 44 milles à partir de Nakhodka, cette distance est comprise dans le cercle dont je viens de parler, parce que Nakhodka est situé sur la même ligne droite. De toute évidence, les cent milles en question englobent cette distance, comme vous pourrez vous en rendre compte en regardant une carte.

85. Par conséquent, notre version est exacte. Elle est inattaquable dès le début. Nous n'y avons rien changé et nous n'avons pas lieu de la modifier, parce qu'elle a été fondée sur des données dûment vérifiées par des relevés radiogoniométriques effectués au moyen d'appareils techniquement parfaits. En d'autres termes, l'incident s'est produit à un endroit qui se trouve bien sur le territoire de l'Union soviétique, et non pas en haute mer comme la note des Etats-Unis a cherché à le faire croire. Ce fait confirme que la violation de la frontière de l'URSS par un avion américain du type "Neptune" a précisément eu lieu dans la région du cap Ostrovnoi, à l'est du port de Nakhodka, ainsi que l'a indiqué la note de l'Union soviétique en date du 5 septembre 1954.

86. Je dois également vous signaler qu'au moment où la plus grande confusion régnait au sujet de l'endroit où s'est produit l'incident, le *New York Times* a publié une carte où il signalait cet endroit d'une croix. Or, l'endroit indiqué sur cette carte était situé à une distance de 125 à 145 milles de Vladivostok, alors que la note américaine parle d'une distance de 100 milles seulement. Par conséquent, la carte du *New York Times* est fautive.

87. Cependant, il est parfaitement clair — si l'on veut pour un instant renoncer à défendre ce qui est indéfendable — que, dans la confusion, on a pris des mesures énergiques pour faire passer la version américaine pour exacte et pour prouver que l'affaire s'était produite en haute mer. Mais, comme il arrive souvent, les journaux bavardent et révèlent des secrets que la diplomatie — la diplomatie américaine en tout cas — devrait garder jalousement.

88. Le 7 septembre, le *New York Herald-Tribune* a fait paraître un article de M. Kerr, correspondant de ce journal à Washington. Cet article dit notamment que le 6 septembre les Etats-Unis ont pris des mesures ("took steps" dans le texte original) pour établir que l'attaque dont a été victime, matin du 4 septembre, le bombardier de reconnaissance américain, basé à terre, qui a été mitraillé par des avions de chasse à réaction soviétiques, a eu lieu au-dessus des eaux libres et non au-dessus des eaux territoriales de l'Union soviétique.

89. En d'autres termes, l'on a pris des mesures, non pas pour établir de façon objective l'emplacement exact de l'endroit en question, mais pour établir que cet endroit se situait en haute mer. Or, c'est là falsifier les faits. On voit donc aujourd'hui que des mesures spéciales ont été prises pour établir que l'incident s'est produit, non pas au-dessus des eaux territoriales de l'Union soviétique, mais dans un espace aérien qui n'appartient pas au territoire de l'Union soviétique. Alors, au lieu de 100 milles, on parle maintenant de

90. The newspaper then goes on to say that they, that is, the United States, corrected their earlier statement, which was repeated in the official protest to the Soviet Government, that the attack had taken place at a distance of approximately 100 miles east of Vladivostok, that is, 44 miles from the Siberian coast. But the paper at once goes on to say—and I must note this as a good feature of the United States military authorities—that Navy Department officials have admitted with some embarrassment that in fact there is no such location. It says so outright: "There is no such location". Thus the whole story collapses like a house of cards. Of course, no propaganda—I agree with Mr. Lodge, who spoke about this just now—no propaganda can avail in this matter.

91. There is a Russian proverb which says: "You'll never wash a black dog white". So, here, you will never be able to whitewash this affair. It will give itself away.

92. We have been discussing two basic issues: first, the attack. But attack by whom? There is some confusion about this, confounded by the fact that the first version put out was a complete corruption of the facts, with the obvious intention of whitewashing those who were guilty of the attack. The second issue is the location of the attack. Here too there is some confusion. But, to be more precise, confusion is not the correct word, for the original reports failed to bear out the United States story that the incident had taken place at a distance of 100 miles, and refuted the assertion that the Neptune aircraft was not above Soviet territory, since a distance of 100 miles does in fact fall within our territory. You may measure, remeasure, calculate and recalculate and you will find that this is the case. The original story is therefore replaced by a new one for which a new distance has been invented—125 to 145 miles—in the effort, as the *New York Herald-Tribune* admits in the report of 7 September by Mr. Kerr, at all costs to prove that the alleged attack on the United States land-based patrol bomber was committed over international waters. In order to prove that, the original figure of 100 miles had to be dropped. A new story had to be invented and the number of versts, miles or kilometres had to be altered. The 100 miles became 125 to 145 miles. And this is the sort of evidence the Council is being asked to consider.

93. I therefore contend that this evidence deserves neither attention nor credence.

94. I venture to draw attention to the following further fact. Both in the United States notes Nos. 202 and 203 of 6 September 1954 and in the United States representative's statement today, all reference is omitted to an important question, to which an answer is particularly essential in view of the fact that a threat to international peace and security is being alleged. The question is what patrol functions the United States military aircraft was supposed to be carrying out and what patrol functions United States aircraft are in general carrying out when in the air space over the Soviet territory or, as the United States note says,

125 milles, de 145 ... On pourrait peut-être parler encore de 300 milles.

90. Le même journal écrit ensuite qu'ils (les Etats-Unis) ont rectifié leur déclaration antérieure, qui a été répétée dans la protestation officielle adressée au Gouvernement de l'Union soviétique et dans laquelle il était dit que l'attaque avait eu lieu à une distance approximative de 100 milles à l'est de Vladivostok; soit à 44 milles du littoral de la Sibérie. Mais l'article indique également—je dois voir là une qualité concrète de la part des autorités militaires américaines—que les chefs de la marine, faisant preuve de quelque embarras, ont reconnu qu'en fait ce lieu n'existait pas. Il est écrit littéralement: "Ce lieu n'existe pas". En d'autres termes, toute cette version s'écroule comme un château de cartes. Evidemment, je me range à l'avis que vient d'exprimer M. Lodge, quand il a dit qu'aucune propagande ne saurait être utile en cette matière.

91. Un proverbe russe dit: "On a beau laver un chien noir, on ne le blanchira pas". De même, dans le cas présent, on aura beau faire, on ne blanchira pas les faits. Ils parlent d'eux-mêmes.

92. Ainsi, nous sommes ici en présence de deux faits fondamentaux: d'abord, une attaque a eu lieu. Mais qui l'a effectuée? Il y a là une confusion qui s'aggrave du fait que, dans la première version, on a déformé les événements, en dépit de toutes les données concrètes, avec la claire intention de blanchir ceux qui sont coupables de cette attaque. Ensuite, il s'agit du lieu de l'attaque. Là aussi, il y a confusion. Ou plutôt, il ne s'agit pas de confusion: il se trouve que les renseignements initiaux ne confirmaient pas la version des Etats-Unis quant à la distance de 100 milles et démentaient l'assertion suivant laquelle l'avion "Neptune" ne survolait pas le territoire soviétique, auquel, en effet, on aboutit si l'on parcourt 100 milles à partir de l'endroit en question. Mesurez, constatez, vérifiez, et vous vous en convaincrez. C'est pourquoi à la version originale se substitue une version nouvelle, dans laquelle on invente de nouveaux chiffres—125 à 145 milles—cherchant à prouver à tout prix—ainsi que le laisse deviner le *New York Herald-Tribune* dans la correspondance de M. Kerr en date du 7 septembre—que la prétendue attaque sur le bombardier terrestre de reconnaissance américain s'est déroulée en dehors des eaux territoriales. Il a fallu, pour ce faire, renoncer à la version initiale, où il était question de 100 milles. Il a fallu en inventer une nouvelle, dans laquelle apparaissait un nombre de milles—ou de kilomètres, ou de verstes—différent. C'est ainsi que les 100 milles deviennent 125 ou 145 milles. Voilà sur quelles données de base on propose au Conseil de se prononcer.

93. C'est ce qui m'amène à affirmer que ces données ne méritent nullement qu'on y ajoute foi, elles ne sont pas dignes de retenir l'attention.

94. Je me permets de faire remarquer également le fait suivant. Aussi bien dans les notes des Etats-Unis Nos 202 et 203 du 6 septembre 1954 que dans la déclaration que le représentant des Etats-Unis a faite aujourd'hui, on passe absolument sous silence une question importante, qui exige une réponse précisément lorsque se pose la question de la menace contre la paix et la sécurité internationales. Cette question est la suivante: en quoi consistait la mission de reconnaissance que remplissaient ou que devaient remplir les appareils militaires américains lorsqu'ils ont fait leur apparition dans l'espace aérien de l'Union soviétique ou, comme s'ex-

near the Siberian coast. You say that this was a patrol aircraft. It would be interesting to know what are the functions performed by these patrol craft.

95. Mr. Lodge tried to answer this question and I could not help smiling as I listened. He said that these bombers usually carry out flights to check weather conditions. Weather conditions, it appears, are checked by armed aircraft and not by means of various meteorological apparatus or by aircraft specially equipped for the purpose! They are checked, it appears, by aircraft armed with loaded machine-guns and carrying all kinds of other military equipment, such as radar, about which, too, a few special words should be said. What patrol duties do these military aircraft have? What patrol duties could this United States military Neptune aircraft carry out, and why do United States aircraft have to go off and patrol something or other in the region of Vladivostok? Why? What were they doing in the region of Vladivostok when Vladivostok is about 10,000 kilometres from the coast of the United States of America? Ten thousand kilometres separate Vladivostok from the United States of America! Why then do your so-called patrol aircraft, crammed full of all kinds of electronic and other apparatus, go out to Vladivostok, or at any rate to within 40 or 45 miles of it? Certainly not to check weather conditions!

96. This is, of course, an important question. If you are anxious to avoid difficulties and to ensure that there are no misunderstandings likely to result in international complications, would it not be necessary to give some attention to this aspect of the question? Might it not be advisable for a State to limit or prohibit its so-called patrol aircraft, which occasionally become involved in situations in which they open fire, from approaching foreign coasts, at least within a distance of 40 miles. This point has been completely overlooked. We consider it extremely important.

97. A partial answer to it is to be found in one of the United States newspapers I read yesterday. The issue of 8 September of this paper, the *Christian Science Monitor*, contained an article which is worthy of attention and from which I shall quote verbatim, refraining from all comment. I shall merely read what the article in question in the *Christian Science Monitor* of 8 September states, namely:

“... air patrolling now is not merely a business of flying high and seeing what the human eye can pick out on a nearby coast. It is a business of using electronic aids — radar for short — to see what's cooking further than the eye can see. It is a business of flying a plane chockful of electronic equipment and testing out the opponent's radar installations, sensing their effectiveness and ability.”

The article goes on to say:

“A plane which is 30 or 40 miles off the coast and using its radar may be deemed to be offensively

prime la note des Etats-Unis, près des côtes sibériennes? Quel est le but de cette mission? Vous dites qu'il s'agit d'un avion patrouilleur; il serait intéressant de savoir quelle mission est assignée à ces avions particuliers.

95. M. Lodge s'est efforcé de donner une réponse à cette question. Je n'ai pu m'empêcher de sourire en l'écoutant. Il déclare que ces bombardiers effectuent habituellement des vols pour vérifier les conditions météorologiques. Ce sont donc des avions armés qui vérifient les conditions météorologiques, et non pas des appareils de reconnaissance météorologique et des avions spécialement construits à cet effet. Ainsi, on procède à des vérifications météorologiques au moyen d'avions équipés de mitrailleuses chargées, au moyen de toutes sortes d'autres installations militaires comme les radars, au sujet desquels il faudra aussi dire quelques mots. Quelles sont les activités de patrouille confiées à ces avions militaires? Quelles activités de patrouille peut effectuer cet avion militaire américain qu'est le “Neptune”, et pourquoi les avions militaires américains vont-ils donc patrouiller dans la région de Vladivostok? Pourquoi? Que viennent-ils faire dans la région de Vladivostok, puisque Vladivostok, comme chacun sait, se trouve à une distance d'environ 10.000 kilomètres de la côte des Etats-Unis? Vladivostok est en effet à 10.000 kilomètres des Etats-Unis! Qu'est-ce qui attire donc à Vladivostok — même à une distance de 40 à 45 milles de là — vos prétendus avions patrouilleurs bourrés de toutes sortes d'appareils, électroniques et autres? Certainement pas l'examen des conditions atmosphériques!

96. Il s'agit évidemment d'une question importante. Si vous tenez à éviter les complications, si vous désirez qu'il n'y ait pas de malentendus qui pourraient donner lieu à des difficultés sur le plan international, il faudrait tenir compte de cet aspect de la question. Pour le moins, il faudrait qu'on envoie moins souvent ou qu'on s'abstienne d'envoyer sur les rivages d'un Etat étranger, ne fût-ce qu'à une distance de 40 milles, des avions dits de patrouille, lesquels se trouvent quelquefois dans une situation telle qu'ils se mettent à tirer. Or, cette dernière question a été entièrement laissée de côté. Quant à nous, nous la jugeons fort importante.

97. D'ailleurs, un journal américain que j'ai eu l'occasion de lire hier donne une réponse partielle à cette question. Je veux parler du *Christian Science Monitor*. Dans son numéro du 8 septembre, ce journal publie un article digne d'intérêt et que je citerai textuellement, m'abstenant de tout commentaire pour simplement donner lecture des passages qui figurent dans le *Christian Science Monitor* du 8 septembre. Voici ce texte:

“... à l'heure actuelle, les patrouilles effectuées en avion ne servent pas seulement à effectuer des vols d'altitude et à observer ce que l'on peut voir sur des rivages situés à proximité. C'est une question d'utilisation des appareils auxiliaires électriques, c'est-à-dire des installations de radar, qui permettent d'apercevoir à longue distance ce que l'œil humain ne peut repérer. C'est une question de raids effectués par des avions bourrés d'équipements électroniques pour l'examen des installations de radar de l'adversaire, permettant de mettre à l'épreuve leur efficacité et leurs performances.”

On lit encore dans cet article:

“On peut considérer qu'un avion volant à une distance de 30 ou 40 milles des côtes et utilisant son

prying.”

“Offensively prying” is a euphemism for which the equivalent could readily be found in any criminal code. The article continues:

“No Pentagon official is going to say how steadily or how frequently the United States sends its planes around Hokkaido or close to Siberia, but an alert Navy and Air Force is going to carry through with the kind of patrolling that keeps intruders at a distance and finds out what can be reasonably ascertained about hostile installations and reactions.”

98. This is an outspoken statement of the aims of these patrol flights by patrol aircraft, which, according to the United States representative, normally undertake routine flights. The United States representative, however, said that the flight in question was for “weather reports”. It appears, however, that this means practice in testing the radar strength and the radar installations of those countries which, for one reason or another, are of particular interest to the United States Command.

99. This, we learn, is the purpose of the so-called “peaceful” flights of patrol aircraft.

100. There is no doubt that the Neptune bomber which, according to the Navy Department, was engaged in a routine patrol flight from its base in Japan and, according to the same source, was flying parallel to the coast of the Soviet mainland, had similar reconnaissance objectives.

101. In connexion with the newspaper article I quoted, a reference to an incident described (or at least recalled) by Mr. Lodge is apposite. This incident, which took place in the Baltic, involved the shooting down of a United States military patrol bomber by Soviet fighters. It was reported at the time that this Baltic military patrol aircraft was testing out Soviet radar installations. The newspaper, from which I have just quoted, contains the following statement:

“There is no official admission that the Navy patrol bomber shot down 44 miles off Siberia was similarly engaged in radar patrolling...”

There is no official statement to that effect, but the newspaper goes on to say: “... The circumstances are similar”. Nor can they be otherwise. Neptune aircraft were involved in both cases. As we know, the Neptune aircraft is fitted out with arms and radar equipment of every sort. It makes routine flights, approaching to within 30 or 40 miles of the Soviet coast, at which very distance it is in a position to observe what is going on there and by means of its radar equipment to obtain the information it is interested in — the object being to test the strength of Soviet installations.

102. That is, in fact, why certain naval authorities assert that these incidents are a normal risk in connexion with such operations, and recommend that no fuss should be made about them, pointing out that the possibility of such incidents must be anticipated and that they cannot be avoided except by renouncing the

équipement de radar se livre à une observation de caractère outrageant.”

“Observation de caractère outrageant”; c’est là une délicate expression que vous pourriez certainement traduire facilement dans la langue de n’importe quel code pénal. Et, plus loin:

“Aucune personnalité officielle du Pentagone ne veut à dire à quel rythme les États-Unis ont l’intention de se livrer, en envoyant leurs avions aux environs d’Hokkaido ou dans la région limitrophe de la Sibérie, à des patrouilles qui peuvent être effectuées à une certaine distance et qui permettront de déterminer ce que l’on peut raisonnablement établir en ce qui concerne les installations de l’adversaire et ses réactions.”

98. C’est là un exposé bien clair des objectifs que l’on veut atteindre par les patrouilles de ces avions qui, comme M. Lodge l’a affirmé ici, sont habituellement affectés à cette activité. Il est vrai que M. Lodge a parlé à ce propos d’“observations météorologiques”. Or, on constate que ces missions ont en fait pour objet d’essayer la puissance du radar et des dispositifs au radar utilisés par les pays qui, pour une raison ou une autre, intéressent vivement le Commandement américain.

99. Voilà donc le but véritable de ces vols dits “pacifiques” qu’effectuent les avions de reconnaissance.

100. C’est, sans nul doute, une mission de reconnaissance de cette nature qu’accomplissait le bombardier “Neptune” qui, à en croire la déclaration du Département de la Marine, effectuait son habituel vol de reconnaissance à partir de sa base au Japon; ce même Département admet d’ailleurs que l’avion se déplaçait parallèlement au littoral soviétique.

101. Il n’est pas inutile de rappeler le fait dont M. Lodge a parlé ici (ou qu’il a, tout au moins, évoqué), précisément à propos de l’article de journal que j’ai cité. Il s’agit de l’incident, survenu dans la Baltique, au cours duquel des chasseurs soviétiques auraient abattu un bombardier de reconnaissance américain. Ainsi qu’on l’a rapporté à l’époque, cet avion militaire de reconnaissance survolait la Baltique pour surveiller les installations de radar soviétiques. Le journal dont je viens de parler déclare ce qui suit:

“Aucune source officielle n’a reconnu que le bombardier de reconnaissance de la marine, qui a été abattu à 44 milles au large de la Sibérie, s’occupait de ce genre de reconnaissance et qu’il avait pour mission de surveiller les installations de radar...”

Il n’y a donc aucune déclaration officielle à ce sujet. Toutefois, le même journal ajoute: “... les circonstances sont analogues”. Il ne peut en être autrement. Il s’agissait dans les deux cas d’appareils “Neptune”. On sait que le “Neptune” est doté de toutes sortes d’armements et d’appareils de radar, qu’il effectue des vols réguliers pour s’approcher à 30 ou 40 milles du littoral de l’Union soviétique, distance qui lui permet précisément d’observer ce qui l’intéresse sur terre au moyen de ses appareils de radar. Or, ce qui l’intéresse, c’est de surveiller les installations soviétiques.

102. Voilà pourquoi, en fait, certains spécialistes de la marine affirment qu’il s’agit là d’un risque normal et ne recommandent pas de faire beaucoup de publicité autour de ces affaires. Il faut, à leur avis, prévoir d’avance que de pareils incidents risquent de se produire, et, pour les éviter, il convient de renoncer à des

operations in question. International relations would then run a smoother course and there would be no occasion for discussing these questions, which are causing alarm and anxiety to the public and heightening international tension.

103. From all I have said, the picture of the incident of 4 September 1954 will, I am sure, be perfectly clear. The circumstances in which the USSR State frontiers in the Far East were violated on this occasion by a United States military aircraft and the circumstances in which violations of those frontiers have previously been committed by United States aircraft, violations to which the United States representative has here referred, leave no room for doubt that such violations are committed in execution of specific tasks set by the United States Command. It must be observed that these actions on the part of the United States Command and, in particular, the violation of the USSR State frontier, by an American military aircraft on 4 September, constitute flagrant violations of the fundamental principles and standards of international law and can only be considered as deliberately designed to aggravate and exacerbate the international situation in the Far East.

104. Hence, the whole responsibility for the incident of 4 September, and for the further attempts to exploit these incidents with the object of creating international tension rests squarely on the United States Government.

105. The PRESIDENT (*translated from French*): It is 12.45 p.m. and I have several speakers on my list who wish to speak today. I therefore propose that we now hear the French interpretation of the Soviet Union representative's statement, then adjourn the meeting and meet again at 3 p.m. We will then hear the English interpretation of Mr. Vyshinsky's statement followed by the statements of the other speakers on my list.

106. However, before the interpretation begins, I must inform the Council that the Soviet Union representative has just transmitted to me a letter¹ in Russian, which has not yet been officially translated, requesting, as I understand, that copies of the notes of 5 and 8 September should be circulated. They will be circulated in accordance with this request as soon as they have been translated.

The interpretation into French of the statement made by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics was given.

107. The PRESIDENT (*translated from French*): The next meeting will be held this afternoon at 3 o'clock. It will begin with the interpretation into English of the statement by the representative of the Soviet Union.

The meeting rose at 1.30 p.m.

¹ The letter was subsequently circulated as document S/3288.

pratiques de ce genre. Alors, les relations internationales se détendront, et il n'y aura plus lieu d'examiner de pareilles questions qui inquiètent l'opinion publique tout en augmentant la tension internationale.

103. Après tout ce que je viens de dire, je suis sûr que les circonstances qui entourent l'incident du 4 septembre 1954 sont parfaitement claires. Ces circonstances, tant dans le cas de cette dernière violation par un avion militaire américain de la frontière de l'URSS en Extrême-Orient, que dans les autres cas de violation dont des avions américains se sont rendus coupables dans le passé et dont le représentant des Etats-Unis a parlé, permettent de conclure sans aucun doute possible que toutes ces violations font partie de l'exécution de plans bien définis du Commandement militaire américain. Il convient de signaler que ces agissements du Commandement américain, et notamment cette dernière violation par un avion militaire américain de la frontière de l'URSS le 4 septembre, constituent une violation flagrante des principes et des normes fondamentaux du droit international et ne peuvent avoir pour but que d'envenimer les relations internationales en Extrême-Orient.

104. Par conséquent, le Gouvernement des Etats-Unis doit être tenu entièrement responsable tant de l'incident du 4 septembre que de ces nouvelles tentatives destinées à utiliser d'autres incidents analogues pour augmenter la tension internationale.

105. Le PRESIDENT: Il est déjà 12 h. 45, et de nombreux orateurs désirent encore prendre la parole aujourd'hui; je propose donc que nous entendions maintenant la traduction en français du discours du représentant de l'Union soviétique, puis que nous ajournions la séance pour nous réunir de nouveau à 15 heures. Nous entendrons alors la traduction en anglais du discours de M. Vyshinsky, puis les déclarations des autres orateurs inscrits.

106. Toutefois, avant que ne commence la traduction, je tiens à annoncer aux membres du Conseil que le représentant de l'Union soviétique vient de me faire parvenir une lettre, rédigée en russe, et qui n'a pas encore été officiellement traduite. demandant, si je comprends bien, que soient distribués des exemplaires des notes des 5 et 8 septembre¹. Conformément à cette requête, ces textes seront distribués aussitôt que les notes auront été traduites.

Il est donné lecture de l'interprétation en français de l'intervention du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

107. Le PRESIDENT: La prochaine séance aura lieu cet après-midi, à 15 heures. Elle débutera par l'interprétation en anglais de la déclaration du représentant de l'Union soviétique.

La séance est levée à 13 h. 30.

¹ Cette lettre a été distribuée ultérieurement sous la cote S/3288.